

PARIS-SACLAY

Notice explicative

RD 128

Enquête préalable au déclassement du domaine public routier départemental de deux portions de la RD 128, sur les communes de Gif-sur-Yvette et Palaiseau afin de les classer dans le domaine privé du Département, dans le cadre de l'aménagement des ZAC du Moulon et du quartier de l'Ecole polytechnique

AMENAGEUR

Etablissement public Paris-Saclay

COLLECTIVITE EN CHARGE DE L'ENQUETE PUBLIQUE

Direction des Déplacements, Service Ressources et foncier
du Conseil Général de l'Essonne (91)

COMMUNES CONCERNEES

Palaiseau, Gif-sur-Yvette

Préambule

L'aménagement du Sud plateau et de la RD 128 s'inscrit dans le cadre d'un grand projet d'opération d'Intérêt National Paris-Saclay.

Le Conseil Général de l'Essonne, par sa compétence dans la gestion et le réaménagement des axes routiers structurants de la frange sud du plateau de Saclay, joue un rôle stratégique dans la réussite globale du projet d'aménagement du campus urbain de l'Université Paris Saclay, qui repose en grande partie sur la capacité du projet à proposer une mobilité et des infrastructures efficaces et adaptées. C'est dans ce cadre que des échanges réguliers ont lieu entre l'Etablissement public Paris-Saclay, la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay et les directions de l'aménagement et des déplacements du Conseil Général de l'Essonne. Ces échanges ont en particulier porté sur le réaménagement de la RD 128, axe routier stratégique dans le cadre de l'aménagement du Sud plateau. Le travail régulier des équipes a permis de définir les modalités du dévoiement de la RD 128 au sein des deux ZAC, permettant d'offrir des axes de grande qualité paysagère, tout en conservant les capacités de transit et de connexion rapides. Les anciens tracés de la voirie seront alors soit convertis en boulevard urbains, soit supprimés pour permettre l'accueil de certaines opérations du plan campus (Institut Mines Telecom, ENS Cachan...).

Actuellement, le Sud plateau comprend deux zones d'aménagement concerté (ZAC) opérationnelles traversées par la RD 128 : la ZAC du quartier de l'Ecole polytechnique à l'est de la RN 118, sur les communes de Palaiseau et Saclay, et la ZAC du Moulon à l'ouest, sur les communes d'Orsay, Gif-sur-Yvette et Saint-Aubin.

Ces deux ZAC ont pour objectif d'accueillir les établissements d'enseignement supérieur et les premiers logements étudiants dans le cadre du Plan Campus dans un quartier viabilisé et accueillant. Elles ont également vocation à devenir de véritables quartiers répondant à des objectifs de mixité et de densité, accueillant ainsi également de l'activité économique, du logement familial, des équipements publics, des commerces et des services.

Pour démarrer les travaux de voirie et la viabilisation des parcelles destinées à l'accueil de ces établissements, un dossier de réalisation pour chacune des ZAC a été adopté en Conseil d'Administration de l'Etablissement public Paris-Saclay le 13 décembre 2013. Les dossiers de réalisation sont accompagnés de Programmes des Equipements Publics, propres à chaque ZAC, approuvés par arrêté préfectoral le 24 mars 2014.

Le Conseil Général s'est associé au processus de réaménagement de la RD 128 en :

- Donnant son accord de principe sur la réalisation du réaménagement de la RD 128 dans les ZAC du Moulon et du quartier de l'Ecole polytechnique par l'Etablissement public Paris-Saclay et en fixant les modalités de réincorporation de la RD128 réaménagée dans le patrimoine du Conseil Général. Cet accord a été donné par la délibération 2013-04-052 du 28 novembre 2013 ;
- Donnant son accord de principe sur le déclassement de portions de la RD 128 dans les ZAC du Moulon et du quartier de l'Ecole polytechnique. Cet accord a été donné par la délibération 2014-04-003 du 27 janvier 2014 ;
- Prenant un arrêté portant ouverture d'enquête préalable au déclassement du domaine public routier départemental de 2 portions de la RD 128, sur les communes de Gif-sur-Yvette et Palaiseau afin de

les classer dans le domaine privé du Département, dans le cadre de l'aménagement des ZAC du Moulon et du quartier de l'Ecole Polytechnique.

Le dernier arrêté entend ouvrir une enquête publique du mardi 10 juin au mardi 24 juin 2014 inclus dans les mairies concernées par les portions de déclassement.

La présente notice explicative, pièce du dossier d'enquête publique, a pour objectif d'expliquer l'ensemble des enjeux liés au réaménagement de la RD 128, à différentes échelles et dans des temporalités successives. Elle rassemble également l'ensemble des données demandées qui concernent les deux portions de déclassement pour informer au mieux les participants à l'enquête publique.

Contenu de la notice explicative

La notice explicative comprend trois parties et une annexe :

- La première partie remet en perspective les enjeux liés au réaménagement global de la RD 128, axe structurant de la frange sud du plateau de Saclay, en présentant les enjeux liés au projet Paris-Saclay, au projet de campus urbain du Sud plateau et en présentant plus particulièrement la RD 128 et son inscription dans un contexte opérationnel. Elle permet d'avoir une vision globale du réaménagement de la RD128, ainsi que de sa déclinaison en opérations distinctes phasées dans le temps
- La seconde partie présente la ZAC du quartier de l'Ecole polytechnique, son avancée opérationnelle générale, les enjeux liés au réaménagement de la RD 128 et le phasage prévu de son dévoiement. Elle présente aussi plus précisément le déclassement, objet de la présente enquête publique.
- La troisième partie présente la ZAC du Moulon, son avancée opérationnelle générale, les enjeux liés au réaménagement de la RD 128 et le phasage prévu de son dévoiement. Elle présente aussi plus précisément le déclassement, objet de la présente enquête publique.
- Une dernière partie annexe, intitulée Cahier des cartes, rassemble l'ensemble des cartes demandées par le Conseil Général.

Les éléments présentés dans la notice explicative correspondent à l'état actuel des études conduites par l'EPPS. Elles pourront faire l'objet d'évolutions dans le cadre des discussions avec les collectivités.

Table des Matières

Préambule.....	3
1. CONTEXTE DU DECLASSEMENT	8
1.1. Le projet Paris-Saclay et l'enjeu de la mobilité	8
A- Présentation du projet Paris-Saclay	8
B- Présentation du Sud plateau	9
C- Enjeux de la mobilité.....	12
1.2. La RD 128, axe routier stratégique du Sud plateau	14
2. LA ZAC DU QUARTIER DE L'ECOLE POLYTECHNIQUE.....	19
2.1. Présentation générale	19
A- Présentation	19
B- Secteur concerné.....	19
C- Gouvernance	20
D- Eléments de programmation.....	22
2.3 Enjeux opérationnels du réaménagement de la RD 128.....	23
A- Enjeux de la mobilité à l'échelle de la ZAC	23
B- Le projet de réaménagement de la RD 128	23
C- Phasage du réaménagement de la RD 128	28
D- Explication de la phase travaux	30
3. LA ZAC DU QUARTIER DU MOULON.....	32
3.1. Présentation générale	32
A- Présentation	32
B- Secteur concerné :.....	34
C- Gouvernance	34
D- Eléments de programmation.....	35
3.2. Enjeux opérationnels du réaménagement de la RD 128.....	37
A- La mobilité à l'échelle de la ZAC	37

B- Le projet de réaménagement de la RD 128	39
C- Phasage	40
D- Explication de la phase travaux	43
CONCLUSION.....	46

1. CONTEXTE DU DECLASSEMENT

1.1. Le projet Paris-Saclay et l'enjeu de la mobilité

A- Présentation du projet Paris-Saclay

POTENTIEL ET ENJEUX DU TERRITOIRE

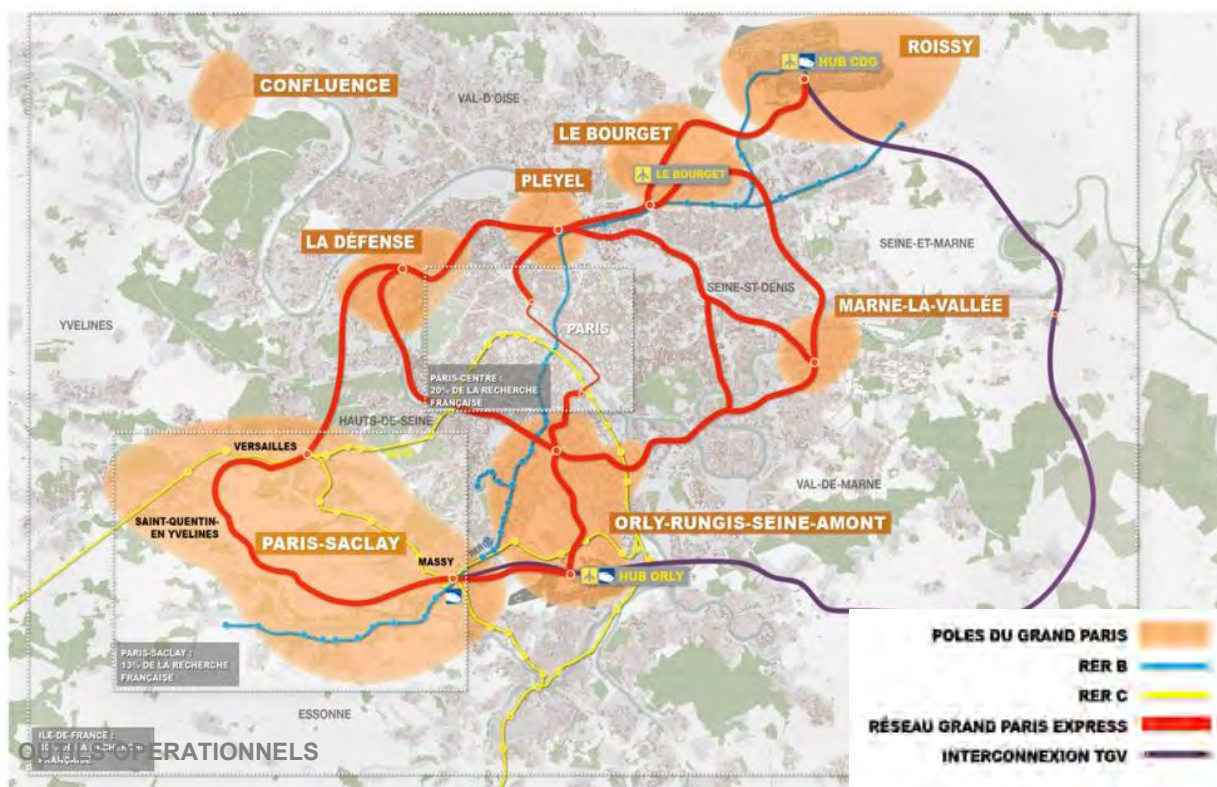
À une quinzaine de kilomètres du centre de Paris, le plateau de Saclay constitue l'un des plus grands pôles scientifiques français, grâce à l'implantation depuis 1945 de grands établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Son histoire est riche de projets visant à mettre en valeur le potentiel du territoire. Depuis 2007, cette histoire a pris un tour nouveau avec l'inscription du développement du plateau de Saclay au cœur des priorités nationales. Depuis, l'Etat a mis en place un dispositif opérationnel permettant de mettre en œuvre ce grand projet urbain.

Les enjeux de ce projet sont multiples :

- Enjeux économique : accroître les relations entre enseignement supérieur, recherche et entreprises ;
- Enjeux environnementaux : limiter l'impact du projet en proposant une urbanisation compacte, de grande qualité, sobre en énergie et respectant les espaces naturels et agricoles ;
- Enjeux sociaux et territoriaux : améliorer le cadre de vie, désenclaver le site et améliorer son accessibilité.

Figure 1. Le territoire du Grand Paris, connecté par le métro Grand Paris Express, SDT, 2010



Concernant le dispositif opérationnel mis en place pour mener à bien ce projet :

- En premier lieu, une Opération d'Intérêt National (O.I.N.) a été décrétée sur le plateau de Saclay en mars 2009.
- En second lieu, la loi n°2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris a créé l'Établissement public Paris-Saclay (EPPS). Les compétences de l'EPPS sont définies à l'article 26 de la loi Grand Paris : l'établissement est chargé de « conduire toute action susceptible de favoriser les activités d'enseignement, de recherche et d'innovation et leur valorisation industrielle, et de réaliser des opérations d'aménagement du pôle scientifique et technologique ».
- Depuis janvier 2012, a été mis en place un Protocole de travail et de décision entre les élus locaux et l'EPPS.
- Enfin, le projet de Contrat de Développement Territorial a été adopté le 2 septembre 2013 en présence du Président du Conseil Général de l'Essonne.

B- Présentation du Sud plateau

LE PLAN CAMPUS, UN PROJET SCIENTIFIQUE D'AMPLEUR

La stratégie repose sur un projet scientifique d'ampleur inédite, matérialisé par l'opération « Campus », portée par la Fondation de Coopération Scientifique (FCS) et financé à la fois par le Plan Campus et les Investissements d'avenir.

Le Plan Campus consiste d'abord à constituer une masse critique avec l'arrivée de nouveaux établissements sur la frange Sud du plateau et la relocalisation d'une partie de l'université Paris-Sud 11. Ce rapprochement est complété par un approfondissement des relations avec les autres ressources universitaires et scientifiques de Paris-Saclay.

Ces actions permettront de donner une dimension mondiale au campus et de renforcer son caractère multidisciplinaire. À horizon 2025, plus de 20 000 enseignants-chercheurs et 40 000 étudiants travailleront sur le Sud du plateau de Saclay.

Le campus a vocation à devenir un pôle important de développement économique, en accueillant des centres R&D de grandes entreprises mais aussi des PME technologiques, des jeunes pousses, des incubateurs et des pépinières, en lien avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Figure 2. Les acteurs du Plan Campus du plateau de Saclay



Le plan se traduira par une valorisation et un développement du campus afin de le remettre à la hauteur des normes internationales en la matière et est directement lié au développement du Sud Plateau.

LES PRINCIPES D'AMENAGEMENT

La première étape du développement de ce projet consiste en l'aménagement du territoire sud du plateau entre le CEA et l'Ecole polytechnique qui s'étend sur 7 kilomètres. Historiquement, les arrivées d'établissements sur le sud du plateau se sont faites au coup par coup. Les premiers arrivés ont eu l'ambition d'organiser l'espace de leur campus autour de leurs seules implantations. Chaque établissement a donc été pensé de manière autonome et a anticipé la totalité de ses besoins sur sa parcelle. Pour répondre aux extensions futures, tous ont prévu de grandes réserves foncières.

C'est pourquoi la concentration de scientifiques sur le site n'est une réalité que sur les cartes ; dans les faits, les échanges entre les établissements restent insuffisants, et ils ne se font qu'en voiture.

La proposition de l'Établissement public et la volonté de la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay est de rompre avec la logique historique de dispersion, d'inconfort et d'isolement. Il s'agit de transformer ce qui forme un agrégat d'instituts, d'universités, d'écoles et d'entreprises en un véritable campus urbain.

Pour le sud du plateau, les objectifs sont les suivants :

- *Proximité scientifique.* L'aménagement doit d'abord traduire dans l'espace les options d'organisation et de synergies scientifiques.
- *Unité.* La conception du campus doit être aussi unitaire que possible. Il n'y a qu'un seul campus, nécessairement organisé en quartiers et en sous-ensembles, mais qui doit éviter la divergence en blocs séparés.
- *Mutualisation.* On cherchera à mutualiser tout ce qui peut l'être, afin de réaliser des économies d'échelle mais aussi et surtout de maximiser les occasions de contact et d'échanges.
- *Compacité, mixité.* L'augmentation de la compacité des bâtiments et la diversité des fonctions doit créer une atmosphère vivante à l'image des campus de référence dans le monde et la plupart des quartiers urbains.

Le Sud du plateau comprend actuellement un ensemble important d'entités relativement autonomes installées en bordure de plateau. La proposition de l'équipe de Michel Desvigne, paysagiste mandataire à l'échelle de l'OIN, du Sud plateau et de la ZAC du quartier de l'Ecole polytechnique s'appuie sur l'idée que la structure paysagère du plateau doit être renforcée, une nouvelle qualité doit être conférée à tous les éléments qui forment le paysage (lisière, limites ...) en intégrant l'ensemble des infrastructures (routier, TC, mobilités douces ...) nécessaires au projet.

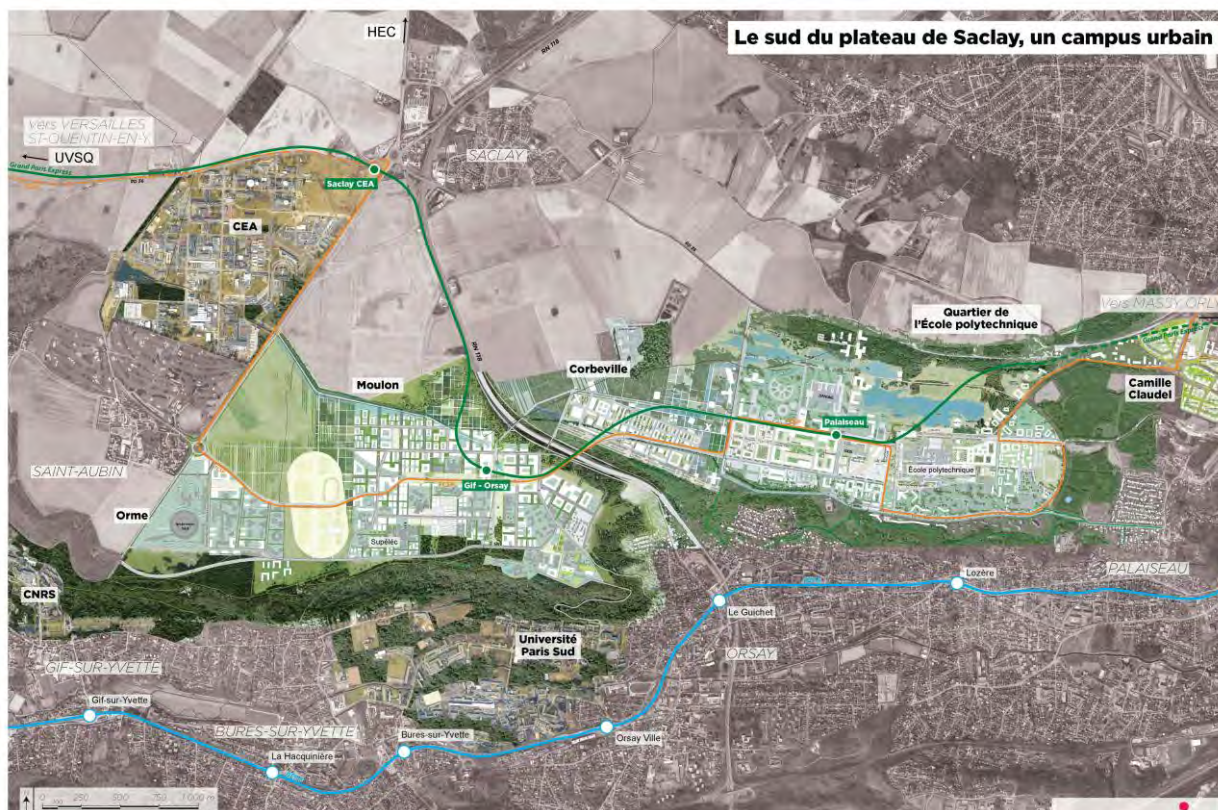


Figure 3. Le projet d'aménagement de la frange sud du Plateau de Saclay, EPPS, 2013

Le schéma d'aménagement se structure autour de quatre principes :

- *un système de parcs* : ce système composite se rattache à la géographie des coteaux pour constituer le cadre physique dans lequel s'intégreront les différents quartiers,
- *une chaîne des lieux majeurs* : il s'agit d'un tracé linéaire qui est constitué d'une séquence de lieux publics très variés. Condensateur d'usages, il constitue l'espace public représentatif du campus, son adresse. A grande échelle, cette chaîne est une centralité et un repère spatial pour les usagers tandis qu'à une échelle plus rapprochée, chacun des espaces est un lieu emblématique de rencontres et d'échanges, à proximité des lieux de densité,
- *un réseau de mobilité* : le schéma s'organise autour d'un large spectre de mobilités au premier rang de laquelle, le métro. Avec une gare dans le quartier de l'École polytechnique, une au Moulon et une au CEA, celui-ci viendra structurer les polarités et relier de manière rapide et efficace le plateau à Paris et au reste de la métropole. Le TCSP jouera à court terme un rôle structurant puisqu'il doit être prolongé entre le site de l'École Polytechnique et le Christ de Saclay d'ici 2015. Les mobilités douces et le nouveau maillage viare viendront organiser les quartiers et leur desserte,
- *l'installation de quartiers restructurés* : ceux-ci compacts, mixtes s'organisent autour de trames lisibles et offrent de nouvelles centralités. Ils s'articulent, parfois se déforment, se fragmentent au contact du grand paysage et des coteaux boisés créant une diversité de situations urbaines et paysagères. La diversité du positionnement des quartiers (l'École polytechnique, Corbeville, du Moulon, de l'Orme des Merisiers, du CEA, du CNRS), de leur morphologie, des équipes de concepteurs travaillant sur leur schéma d'aménagement, enrichit cette diversité.

Ces principes constituent les fondements des schémas directeurs à l'échelle des quartiers.

C- Enjeux de la mobilité

Le succès du projet Paris-Saclay nécessite l'équipement d'un site aujourd'hui mal desservi, peu habité et surtout très peu aménagé. Tandis que les aménagements de proximité (voiries de desserte, réseaux, espaces publics, traitement environnemental...) relèvent de l'aménagement des quartiers et sont de la responsabilité de l'aménageur, le projet de développement urbain et économique du plateau de Saclay repose aussi sur un engagement important de l'ensemble des partenaires en faveur du développement des transports en commun et des modes alternatifs, principalement à travers le projet déjà bien engagé de prolongement du TCSP Massy-Saclay, puis l'arrivée de la ligne 18 du Grand Paris Express. Ces projets structurants, associés à une politique ambitieuse en faveur du développement des mobilités innovantes, permettront d'atteindre les objectifs nécessaires de report modal et conduisent à envisager un développement maîtrisé du réseau routier local. Néanmoins, ce réseau n'offrant actuellement pas de réserve de capacité pour l'accès au plateau aux heures de pointe, l'adaptation et la réalisation d'infrastructures conditionnent le développement du plateau et nécessite donc une mobilisation rapide de l'ensemble des partenaires.

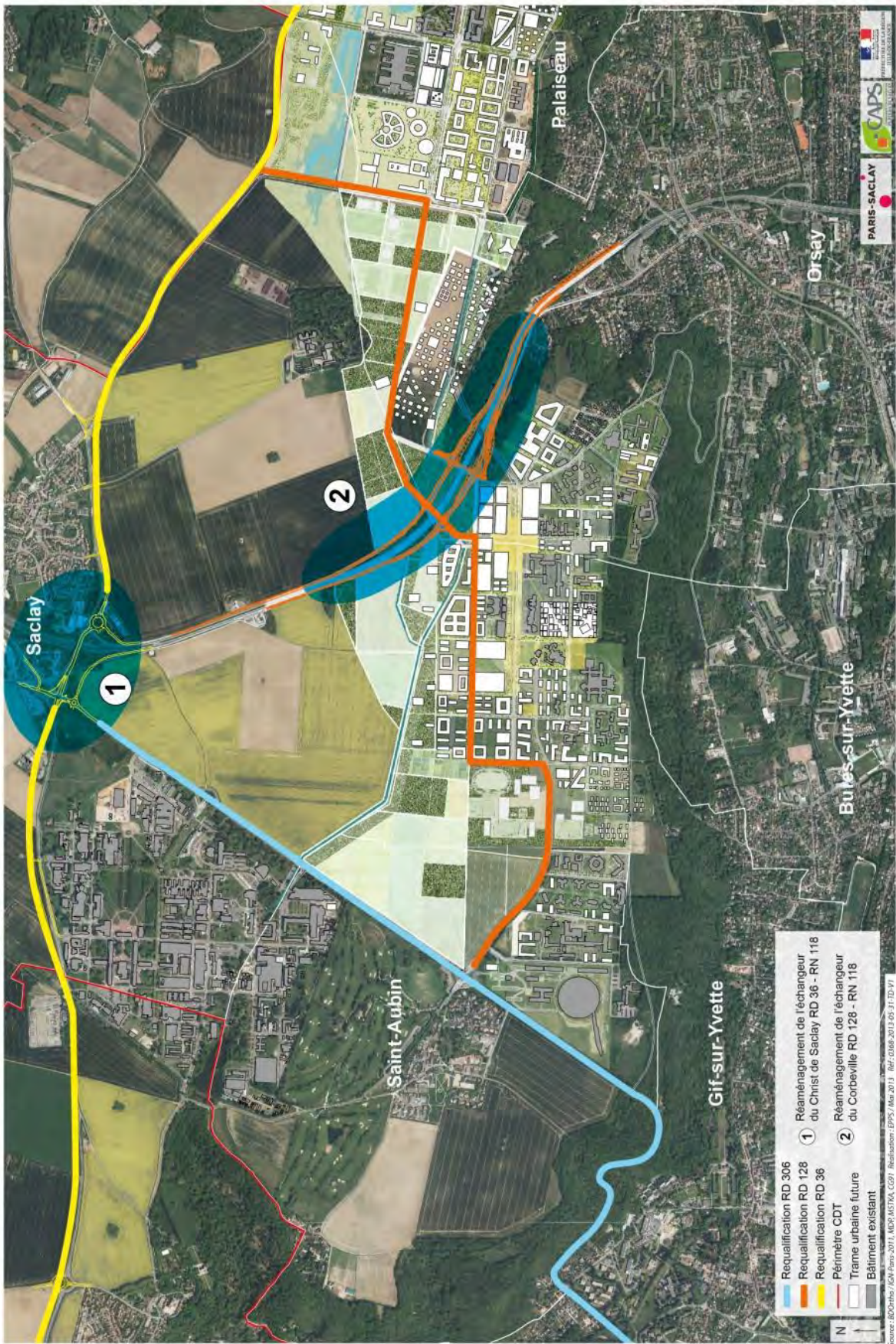
Dans le cadre de l'aménagement de la frange sud du plateau de Saclay, l'Etablissement Public Paris Saclay mène depuis plus de 2 ans des études de trafic routier pour évaluer l'impact du projet de développement urbain sur le réseau routier. Ce processus itératif a permis de dimensionner le réseau viaire pour la desserte des différents quartiers et de calibrer le réseau routier structurant nécessaire à terme à la résorption de la congestion actuelle et au développement urbain envisagé.

Ces études de trafic ont fait l'objet de plusieurs présentations aux élus locaux, aux services du Conseil Général et à l'Etat. En outre, trois réunions techniques associant l'EPPS, la CAPS, le CG91, la DIRIF, la SGP et le STIF entre décembre 2012 et avril 2013, ainsi qu'une réunion en présence d'élus du CG91 de la CAPS et des communes le 15 mai 2013, ont permis de stabiliser un schéma stratégique de réaménagement des infrastructures routières du plateau de Saclay.

Ce schéma stratégique propose de conforter un réseau routier structurant, fondé sur des échangeurs fortement capacitaires avec la route nationale 118 au niveau du Christ de Saclay et de Corbeville et sur des routes départementales 36, 128 et 306 réaménagées pour leur permettre d'accueillir les flux futurs.

Il est le cadre dans lequel seront mises en œuvre les différentes opérations de développement des infrastructures, selon un phasage, une maîtrise d'ouvrage et un financement partenarial déterminé dans le cadre de l'élaboration du Contrat de Développement Territorial (CDT) du Sud du Plateau de Saclay.

Les infrastructures routières à l'échelle du CDT



- Requalification RD 306
 - Requalification RD 128
 - Requalification RD 36
 - Périmètre CDT
 - Trame urbaine future
 - Bâtiment existant
-
- ① Réaménagement de l'échangeur du Christ de Saclay RD 36 - RN 118
 - ② Réaménagement de l'échangeur du Corbeville RD 128 - RN 118

Source: B.Örtengren / G&P/P&M - 2011, MDR, M&T&K, C&P. Réalisation: EPS2 / M&P - 2013. M&P - 2013.05.31.D-147



1.2. La RD 128, axe routier stratégique du Sud plateau

La RD128 est un axe majeur de transit et de desserte de la frange sud du plateau de Saclay, qui assure aussi un deuxième point d'échanges entre la RN118 et le plateau, au niveau de l'échangeur de Corbeville, véritable porte d'entrée routière du campus urbain, et point d'échanges entre les quartiers du Moulon et de l'Ecole polytechnique.

Ce nœud d'échange, complémentaire au Christ de Saclay, est aujourd'hui congestionné aux heures de pointe et il est nécessaire d'y apporter à moyen terme une réponse capacitaire pour garantir la fluidité des échanges entre la RN118 et la RD128. Par ailleurs, le bon développement du campus urbain autour des quartiers de l'Ecole polytechnique et du Moulon dans un premier temps, puis de Corbeville ne pourra se faire qu'en confortant la fonction de transit Est-Ouest de la RD128 en réaménageant cet axe pour hiérarchiser les flux routiers et permettre le bon accueil du TCSP Massy – Saclay – Saint-Quentin-en-Yvelines.

OBJECTIFS

- Conforter la fonction de transit routier Est-Ouest complémentaire à la RD36 et garantir la fluidité des échanges avec la RN118.
- Maîtriser l'impact du transit routier sur le cœur des nouveaux quartiers.
- Intégrer l'ensemble des modes de transport (voiture, transports en commun, circulations douces) dans un aménagement urbain et paysager cohérent et de qualité pour cette porte d'entrée de la frange sud du plateau.

PROGRAMME

A terme, la RD 128 se transformera en axe structurant du Sud plateau. Il accompagnera les liaisons douces du plateau, le TCSP et à terme, partiellement, le métro du Grand Paris.

Les différentes études impactant le linéaire de la RD128 sont en cours (études urbaines, études de maîtrises d'œuvre des premiers réaménagements, études de trafic routier). Les différents services du Conseil Général sont associés à ces études. A l'échelle des ZAC, les avancées en lien avec l'aménagement des voiries du quartier offrent deux stades d'étude différents :

- Le réaménagement de la RD 128 qui déplace la RD 128 à l'ouest de la **ZAC du quartier de l'Ecole polytechnique** est actuellement au stade de l'avant-projet.

Le tronçon impacté de la RD 128 mesure actuellement 1 559 m*. Après la suppression du rond-point de la Vauve, il mesurera 1 676 m*. A terme, après le piquage sur la RD 36, il sera d'une longueur de 1 008 m*.

Le début des travaux est prévu en 2015 pour la première phase. Dans une deuxième phase, comprenant la réalisation de la jonction avec la RD36 sera programmée en coordination avec le Conseil Général avant l'arrivée du métro du Grand Paris.

- Le réaménagement de la RD 128 sur la **ZAC du Moulon** est actuellement au stade de l'avant-projet en coordination avec le CG.

Le tronçon impacté de la RD 128 mesure actuellement 929 m*. A terme, il sera d'une longueur de 1 146 m*.

La réalisation des travaux est prévue en 2014.

- L'état d'avancement des études de faisabilité et de maîtrise d'œuvre du réaménagement des infrastructures routières du plateau de Saclay est le suivant :
 - Réaménagement de l'échangeur de Corbeville et ouvrage de franchissement mutualisé sur la N118 : étude de pré-faisabilité réalisée. Réalisation d'un dossier d'études préalables courant 2014.
 - Ouvrage de franchissement mutualisé N118 : Mise en service en 2023 pour l'arrivée de la ligne 18
 - Echangeur de Corbeville : Premier travaux sur les bretelles pour 2018 et mise en service complète en 2023
 - Dévoisement RD128 Corbeville : Réalisation après 2023, en cohérence avec le phasage de l'aménagement du quartier.

**Les données correspondent à des calculs réalisés sur SIG. Des calculs plus fins réalisés par un géomètre seront programmés.*

PHASAGE

PHASE 1 – REAMENAGEMENT DES TRONCONS DES ZAC

La fonction de transit routier est-ouest de la RD128 sera confortée par :

- Le dévoiement de la RD128 existante en boulevard urbain au niveau du quartier du **Moulon** pour maintenir le trafic de transit sur un barreau structurant à l'écart du cœur de quartier et ainsi permettre d'accueillir le TCSP Massy – Saclay – Saint-Quentin-en-Yvelines et l'ENS Cachan au cœur du quartier.
- La suppression des ronds-points de la RD 128 dans le quartier de l'Ecole polytechnique et ainsi permettre d'accueillir le TCSP Massy – Saclay – Saint-Quentin-en-Yvelines et l'Institut Mines Telecom au cœur du quartier de l'Ecole Polytechnique.

La présente enquête publique concerne uniquement la phase 1 du projet global de réaménagement.

PHASE 2 – JONCTION RD 36 – RD 128

Le dévoiement de la RD128 depuis sa jonction à la RD36 jusqu'au secteur de Corbeville pour maintenir le trafic de transit sur un barreau structurant en lisière du quartier.

PHASE 3 – REAMENAGEMENT DE L'ECHANGEUR DE CORBEVILLE

La fluidité des échanges avec la RN118 sera garantie par le réaménagement capacitaire de l'échangeur de Corbeville. Etant donné sa configuration, un réaménagement capacitaire de l'échangeur de Corbeville n'est pas possible en gardant uniquement l'ouvrage de franchissement existant sur la N118. L'échangeur sera donc réaménagé en un échangeur sur deux ouvrages au moment de la mise en service de la ligne 18 du GPE et de son ouvrage de franchissement de la N118.

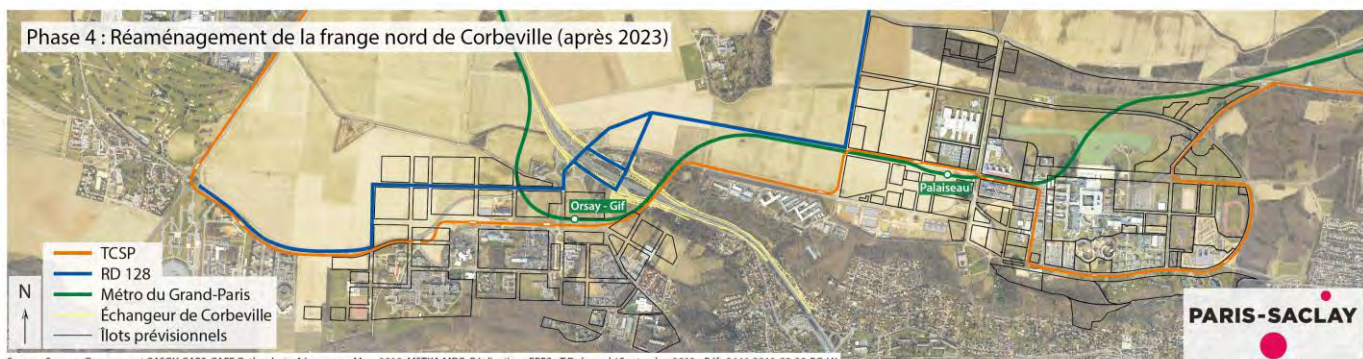
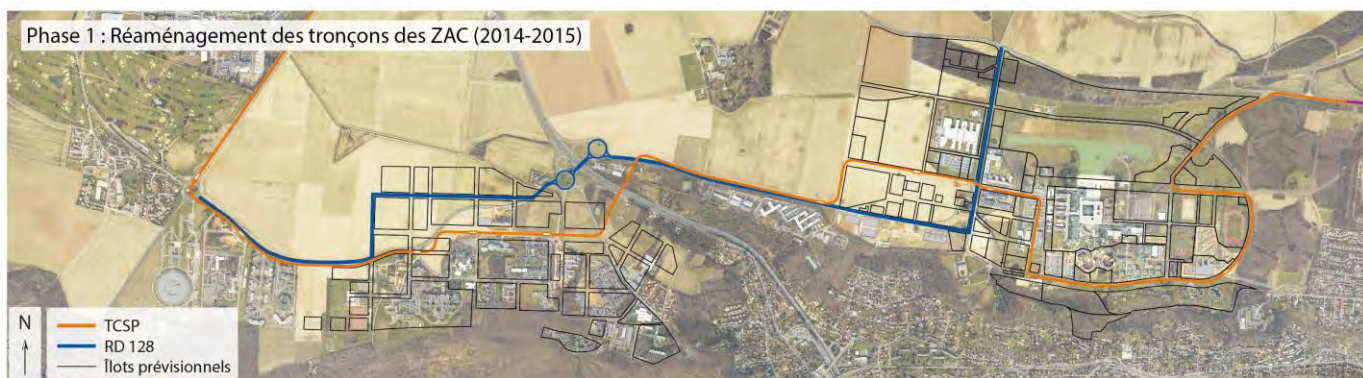
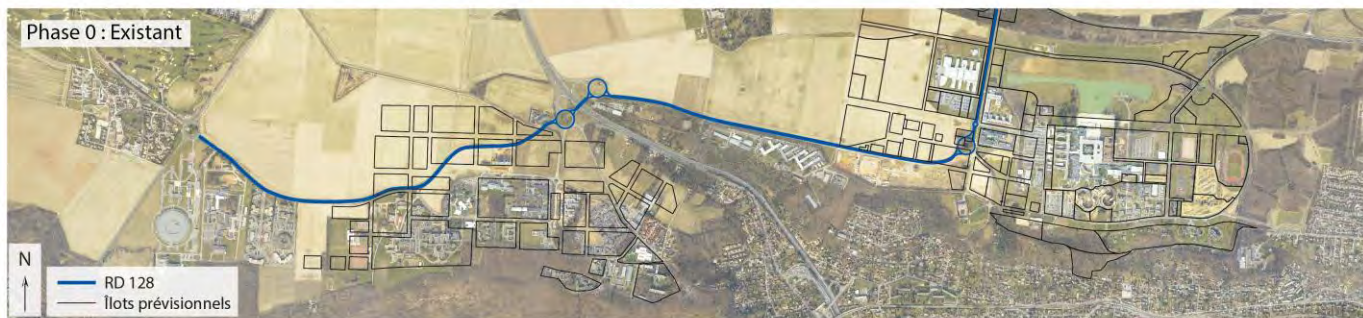
Un premier réaménagement des bretelles les plus congestionnées interviendra d'ici à 2018.

PHASE 4 – REAMENAGEMENT DE LA FRANGE NORD DE CORBEVILLE

A plus long terme, dans le cadre de l'aménagement du quartier de Corbeville, le dévoiement potentiel de la RD128 sera étudié pour garantir la même hiérarchisation des flux routiers que dans les quartiers du Moulon et de l'Ecole Polytechnique.

L'évolution de la RD 128 sur le Sud du plateau

0 250 500 750 1 000 m



Maîtrise d'ouvrage du réaménagement de la RD 128

L'Etablissement public Paris-Saclay assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux dans les périmètres des ZAC.

La maîtrise d'ouvrage de la réalisation du franchissement mutualisé de la RN118 et du réaménagement de l'échangeur de Corbeville sera réalisée par l'EPPS, comme prévu dans le projet de Contrat de Développement Territorial.

La maîtrise d'ouvrage du réaménagement de la RD128 au niveau de Corbeville reste à déterminer.

Déclassement du domaine public

Une partie de la RD 128 sera déclassée du domaine public :

- Dans la ZAC du quartier de l'Ecole polytechnique, sur la RD 128 actuelle, le foncier occupé aujourd'hui par le rond-point sera déclassé du domaine public. Cela représente une assiette foncière de 14 760 m².*
- Dans la ZAC du Moulon, l'assiette foncière actuelle de la RD 128 qui sera déclassé du domaine public pour accueillir en partie l'ENS Cachan, représente 16 870 m²*. Ce déclassement ne comprend pas le rond-point au nord-est de la ZAC dont le réaménagement sera compris dans le réaménagement général de l'échangeur de Corbeville (voir Cahier des Cartes).

Foncier

Le foncier déclassé est cédé par le Conseil Général à l'EPPS dans les Zones d'Aménagement Concerté.

- Dans la ZAC du quartier de l'Ecole polytechnique, la RD 128 actuelle restera un axe routier et sera remis, une fois le piquage réalisé, à la ville de Palaiseau. Seul le foncier occupé aujourd'hui par le rond-point sera déclassé du domaine public du Conseil Général. A terme, le Conseil Général sera propriétaire de la RD 128 à l'ouest de la ZAC.
- Dans la ZAC du Moulon, l'assiette foncière actuelle ne sera plus un axe routier et sera rétrocédée à l'EPPS. La nouvelle emprise foncière de la RD 128 réaménagée appartiendra au Conseil Général.

**Les données suivantes correspondent à des calculs réalisés sur SIG. Des calculs plus fins réalisés par un géomètre devront être programmés.*

2. LA ZAC DU QUARTIER DE L'ECOLE POLYTECHNIQUE

2.1. Présentation générale

A- Présentation

Le projet du quartier de l'Ecole polytechnique qui s'inscrit au sein du projet Frange sud vise à réaliser un quartier vivant et mixte avec une forte vocation scientifique.

L'aménagement de ce quartier prévoit d'accueillir les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et améliorer le cadre de vie des étudiants, des salariés et des habitants, présents et à venir, en créant des logements et des lieux de vie avec des services, commerces et restauration. Mieux relié à la vallée et au reste du plateau par les transports en commun et des modes innovants de déplacement, caractérisé par des espaces publics de qualité, ce quartier s'inscrira dans son environnement urbain et naturel à proximité des coteaux boisés et de la forêt domaniale.

Le quartier de l'Ecole polytechnique s'organisera autour d'une polarité principale centrée sur la gare du métro et de deux polarités secondaires liées aux arrêts de TCSP et aux pôles de logements au centre et à l'est du quartier. Le pôle central autour de la gare du métro occupera une place particulière au sein du quartier par ses programmes (équipements, commerces, services), ses usages et ses typologies (émergences..). Au sein de la bande centrale, caractérisée par son esprit campus et de grandes cours largement plantées et dimensionnées, deux diagonales ponctuées de places et de jardins de nature minérale et végétale permettront de rejoindre la place du métro de manière aisée. L'aménagement de ces pôles et du quartier respectera le principe de mixité, permettant de rassembler à la fois les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, les activités économiques et les logements familiaux et étudiants.

Le Green, grand parc au centre du quartier, tiendra lieu d'espace de rencontre entre l'est et l'ouest du quartier. Ce lien sera également facilité par la chaîne des lieux majeurs, ensemble d'espaces publics, pénétrant le quartier et le connectant aux quartiers de Corbeville à l'ouest et de Camille Claudel à l'est.

Le parc au nord du lac, composé de bassins, de terrains de sport et d'espaces de loisirs, constituera un espace de respiration et de détente pour les usagers et habitants du quartier. Il permettra enfin une transition vers les lisières boisées et les terres agricoles du Plateau de Saclay.

B- Secteur concerné

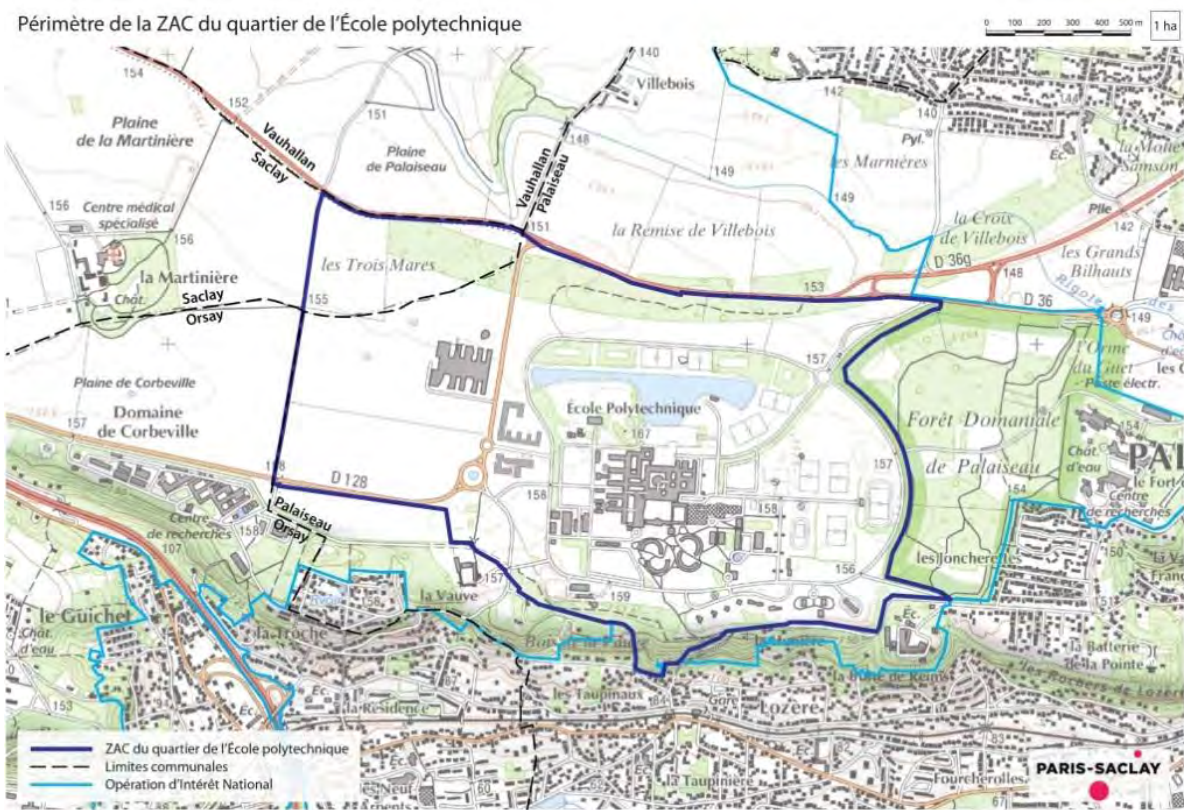
Le site actuel de la ZAC du quartier de l'Ecole polytechnique représente une superficie de 232 hectares. Il est situé à l'ouest de la commune de Palaiseau, au sud-est du plateau de Saclay.

Actuellement, le site est constitué d'espaces peu denses ponctués de grands ensembles bâtis regroupés principalement au sud du lac de polytechnique. L'ouest offre un paysage agricole, tandis que le site est bordé à l'est par la forêt domaniale et au sud par les coteaux boisés du plateau.

Aujourd'hui, le site est très peu aménagé : le quartier situé à l'ouest de la RD 128 est entièrement à viabiliser et équiper. Le réseau viaire du campus de l'Ecole polytechnique, constitué d'un boulevard périphérique et de voies en impasse, n'est pas maillé.

- Localisation :

- Palaiseau - 217 hectares
- Saclay - 15 hectares



Périmètre de la ZAC du quartier de l'École Polytechnique

C- Gouvernance

Maître d'ouvrage : EPPS (aménageur)

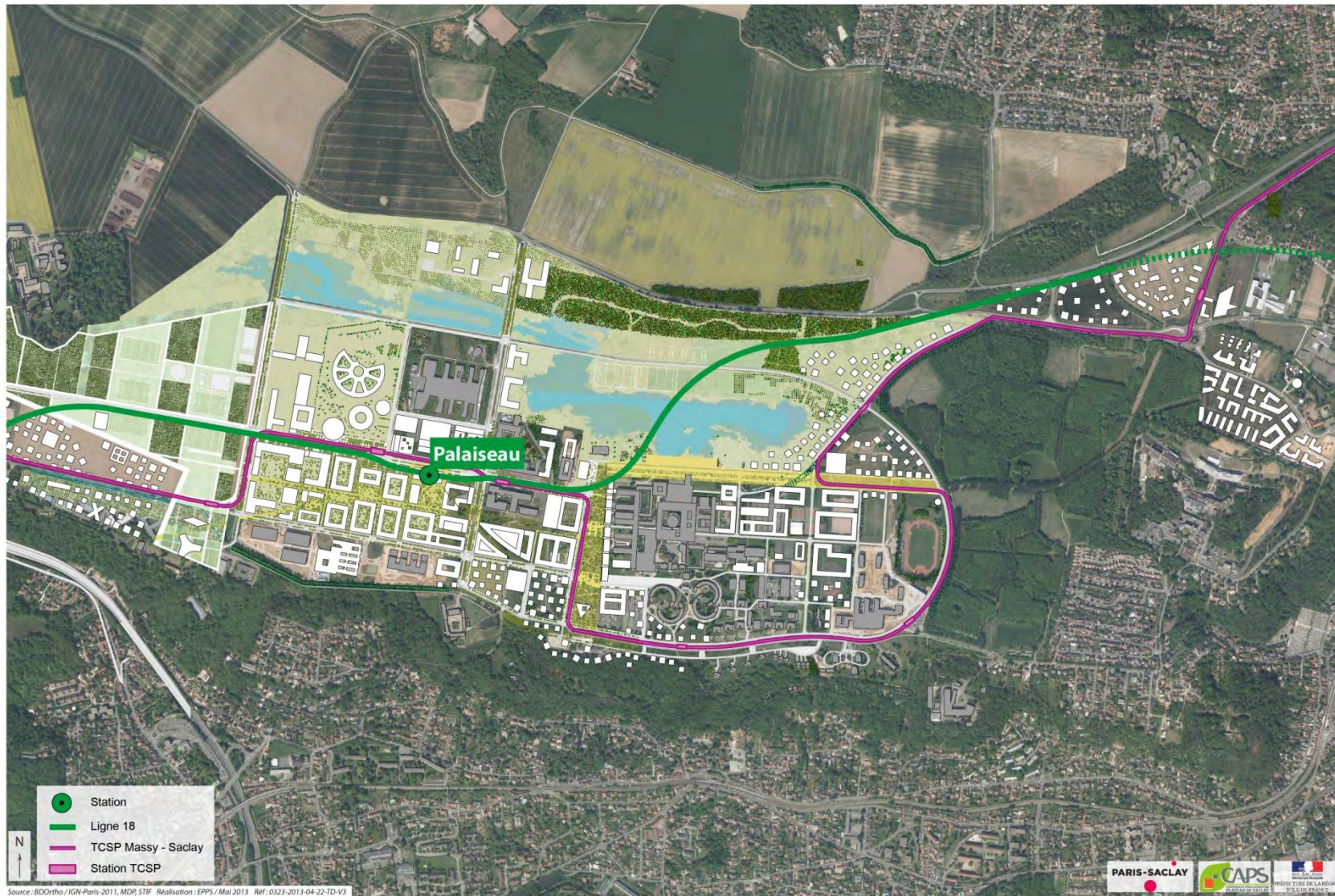
Pilotage : Comité opérationnel Est RN118 (EPPS, CAPS, Palaiseau, Saclay, Orsay, Fondation de Coopération Scientifique)

Maîtrise d'œuvre :

- Groupement MDP (conception) :
 - MDP, paysagiste
 - XDGA-FAA, architecte-urbaniste
- Groupement Ingérop (technique) :

Partenaires :

- Conseil Général de l'Essonne
- Conseil Régional d'Ile-de-France
- STIF (TCSP)
- Société du Grand Paris (métro)
- Etablissements d'enseignement supérieur et de recherche / Ecole polytechnique (Comité technique mensuel)
- Etat



D- Eléments de programmation

L'implantation de nombreux programmes d'enseignement supérieur et de recherche dans le cadre du plan campus marque le moment de repenser le quartier et de le faire évoluer à partir du site de l'Ecole polytechnique vers un quartier à part entière.

Actuellement, les programmes de recherche et d'enseignement dominant la programmation. Ils continueront de constituer la spécificité de ce quartier. Cependant, pour rendre le campus urbain, vivant et attractif, d'autres programmes doivent venir le compléter. Ainsi, le quartier, défini par sa vocation scientifique, sera également un quartier caractérisé par une diversité de programmes.

Existant :

- Logement : logements étudiants (60 000 m²)
- Activités économiques (Thalès, Danone) : 50 000 m²
- Enseignement supérieur et recherche (Ecole polytechnique, IOGS, ENSTA, Digitéo 1) : 107 500 m² SPC (polytechnique, IOGS, ENSTA, Digitéo)

Au sud-ouest de la ZAC du quartier de l'Ecole polytechnique, le permis d'aménager QOX Sud comprend les programmes de recherche de Nano Innov, Horiba et C2N (plus de 70 000 m² de recherche et activités économiques), non comptabilisés dans les programmes de ZAC mais intégrés dans les réflexions à l'échelle du quartier :

Le programme pour la ZAC du quartier de l'Ecole polytechnique est de 870 000 m² SPC. A ce jour, il est réparti comme il suit :

Type de programme	M ² SPC
Enseignements supérieurs et recherche	196 000
Activités économiques	360 000
Logements étudiants	78 000 (2 600 logements)
Logements familiaux	200 000 (2 500 logements)
Commerces/ services	16 000
Equipements publics	20 000
TOTAL	870 000 m ²

- Il s'agit dans le quartier de l'Ecole polytechnique de pouvoir en premier lieu accueillir dans de bonnes conditions les **établissements d'enseignement supérieur et de recherche** du plan Campus : l'ENSTA, l'ENSAE, Digitéo 1 et 2, AgroParisTech/INRA et l'Institut Mines Télécom. Ces programmes sont accompagnés d'un ensemble d'équipements mutualisés qu'il s'agisse d'équipements sportifs, de restauration... La **mutualisation** doit permettre un brassage des étudiants et des économies financières.
- Il s'agit ensuite d'accueillir des programmes d'**activités économiques** à forte valeur ajoutée qui s'inscriront dans la logique du projet, que ce soit de grands comptes (telle l'implantation en

cours du centre de R&D d'EDF) ou de petites entreprises technologiques (pépinières, hôtels d'entreprises, PME...) qui viendront interagir avec les établissements d'enseignement et de recherche.

Il s'agit également de développer un campus résidentiel pour rendre le quartier urbain, vivant et attractif.

- **Le logement étudiant** : il est nécessaire de développer une offre de logements étudiants diversifiée et importante afin de répondre aux besoins des établissements présents et à venir dans ce quartier et à l'échelle du territoire Sud. L'offre sera faite à l'échelle du territoire Sud du plateau à la fois sur le quartier du Moulon, de Corbeville et de polytechnique.
Le logement familial : il doit permettre de répondre aux besoins résidentiels des salariés des entreprises et établissement d'enseignement et de recherche amenés à s'implanter sur l'ensemble du territoire Sud plateau et aux besoins locaux très importants. Il doit contribuer à rééquilibrer l'offre d'habitat en répondant aux manques de petits logements, de locatifs...Le nombre de logements familiaux à implanter doit permettre de faire émerger un quartier vivant et atteindre ainsi une masse critique pour permettre le fonctionnement des équipements publics, commerces et services. La programmation prévisionnelle dans le quartier est d'environ 2 500 nouveaux logements familiaux. Cette programmation répondra au principe des trois tiers, déjà appliqué dans le cadre de l'opération Camille Claudel : 1/3 de logements sociaux, 1/3 de logements en accession à la propriété et 1/3 de logements locatifs « libres ». Cette offre de logements viendra en complément de ce qui sera développé sur le reste du Sud plateau, sur les vallées et dans le reste du territoire de l'EPPS.
- **Les commerces-services** : il est prévu de développer des commerces-services à la fois pour les étudiants, les salariés et les habitants. Ils seront localisés prioritairement dans le pôle central du quartier autour de la station de métro.

2.3 Enjeux opérationnels du réaménagement de la RD 128

A- Enjeux de la mobilité à l'échelle de la ZAC

La RD128 actuelle traverse le quartier de l'Ecole polytechnique et accueille un flux de transit et à destination des établissements déjà présents (Thalès, Danone, IOGS). Son maintien en l'état ne permettra pas d'accueillir l'ensemble des flux futurs liés au projet. Son dévoiement depuis sa jonction à la RD36 jusqu'au secteur de Corbeville est donc nécessaire pour contenir et conforter le trafic de transit sur un barreau structurant en limite du quartier et maintenir uniquement le trafic de destination, c'est-à-dire une circulation apaisée, au cœur du quartier, sur l'actuel rue de la Vauve, qui devient une voirie de desserte locale majeure. Son redressement et son réaménagement permettra la densification au cœur du quartier à proximité de la future gare de métro et l'accueil de l'Institut Mines Telecom au cœur du quartier et à proximité de la future gare de métro.

B- Le projet de réaménagement de la RD 128

Ce dévoiement est donc indispensable pour hiérarchiser les flux routiers au sein de la ZAC et plus généralement pour assurer un bon fonctionnement du réseau routier de la frange sud du plateau de Saclay. Cet aménagement réalisé dans le cadre de la ZAC est un équipement structurant à l'échelle du Sud plateau qui répond à un besoin plus large que celui de la ZAC.

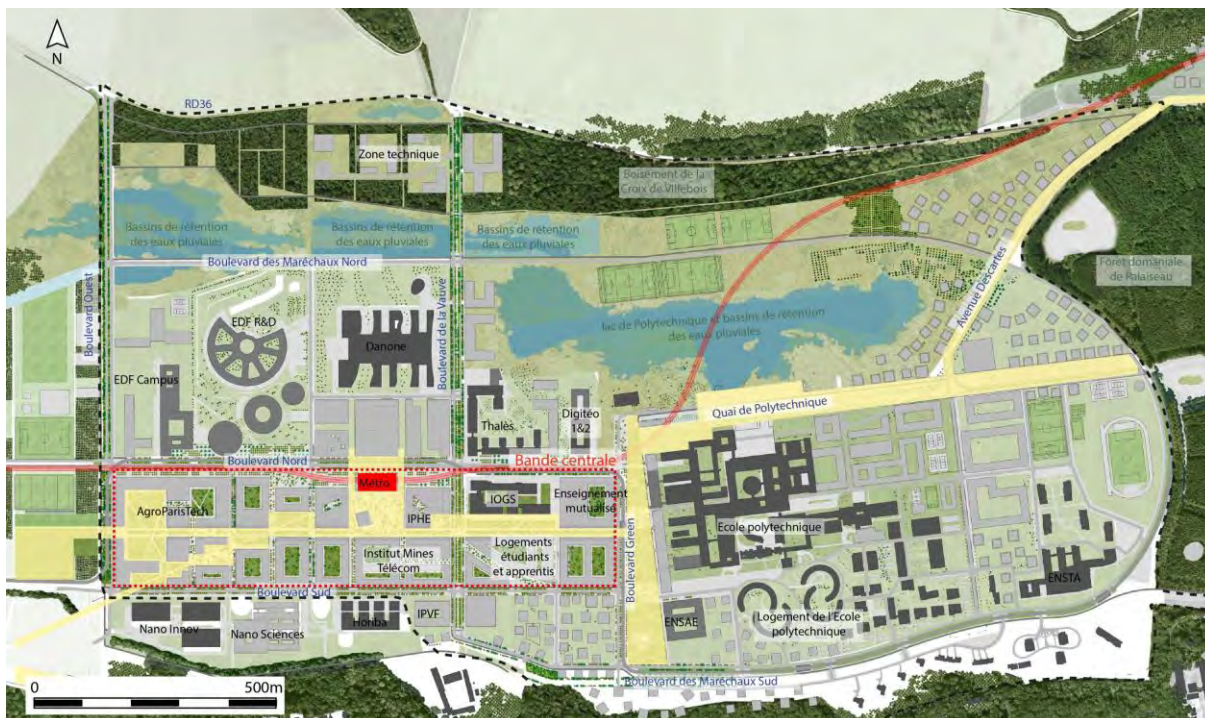


Figure 4. Localisation des ouvrages au sein de la ZAC de l'École polytechnique

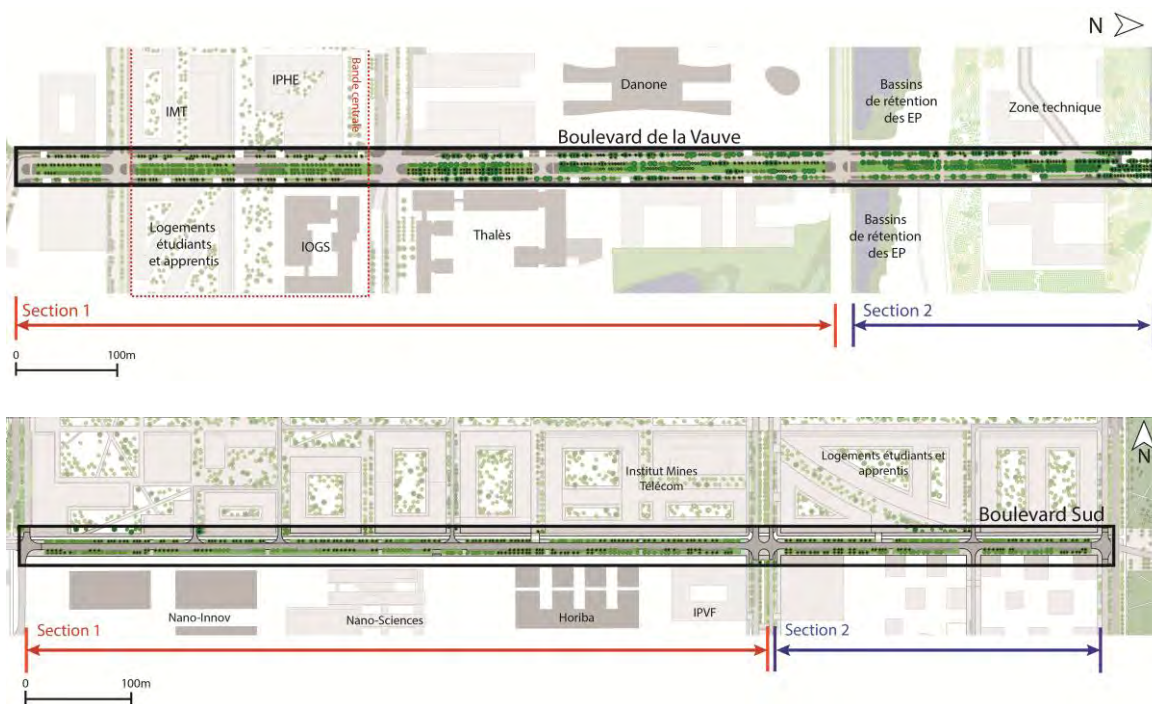


Figure 5. Zoom sur le Boulevard Ouest et repérage des sections

Ce tronçon provisoire de la RD128, après le déclassement et les travaux, situé au cœur de la ZAC est composé du boulevard de la Vauve et du boulevard Sud.

A terme, la RD 128 sera le boulevard Ouest.

Type de caractéristiques	BOULEVARD DE LA VAUVE	
Géométrie du Boulevard	Longueur	Environ 1000m
	Largeur totale	Environ 32m dont 5,8m pour la chaussée de 2 voies (à l'ouest) et 3,5 pour la chaussée de 1 voie (à l'est), 1,5m de piste cyclable de part et d'autre de la voirie et 10m de terre-plein central
	Nombre de carrefours	4 carrefours dont 3 à feux
Répartition des surfaces	Surface approximative végétalisée	11 000m ² (30%)
	Surface approximative des trottoirs	8 000m ² (25%)
	Surface approximative dédiée aux cycles	4 000m ² de pistes cyclables de part et d'autre de la chaussée (15%)
	Surface approximative de la chaussée	11 000m ² (30%)
Réseaux et assainissement	Assainissement	Noue végétalisée intégrée au terreplein (Grande largeur de 3m, petite largeur de 2m et hauteur de 0.7m) + canalisation d'EP (assainissement conventionnel enterré)
	Autres réseaux enterrés prévus	Réseaux humides : EU, AEP (avec 5 Bornes Incendie) Réseaux secs : Eclairage/SLT, Télécom, HT/BT, Gaz et chauffage
Stationnement	Stationnement VP	Stationnement sur la voie de reserve
	Parkings vélo	Pas de parking vélo
Matériaux utilisés	Matériau trottoir et pistes cyclables	Enrobé avec agrégats de quartz
	Matériau chaussée	Enrobé
Mobilier urbain et arbres plantés	Type d'éclairage	2 alignements de candélabres. Eclairage de la voirie par des mâts de 8m de haut Eclairage des modes doux par un alignement de candélabres de 4m de haut mutualisés avec les mâts voiries dès que possible
	Nombre de candélabres	Environ 110 candélabres
	Nombre approximatif d'arbres plantés	Environ 950 arbres
	Autres mobiliers urbains	Une dizaine de corbeilles, 3 bornes d'apport volontaires

Type de caractéristiques	BOULEVARD SUD	
Géométrie du Boulevard	Longueur	1000m
	Largeur totale	22m dont 6m de voirie et 3m de piste cyclable
	Nombre de carrefours	7 carrefours dont 3 carrefours à feux
Répartition des surfaces	Surface approximative végétalisée	5 000m ² (20%)
	Surface approximative des trottoirs	9 000m ² (40%)
	Surface approximative dédiée aux cycles	3 000m ² de piste cyclable (10%)
	Surface approximative de la chaussée	8 000m ² (30%)
Réseaux et assainissement	Assainissement	Réseau EP enterré
	Autres réseaux enterrés prévus	Réseaux humides : EU, AEP (avec 2 Bornes Incendie) Réseaux secs : Eclairage/SLT, Télécom, HT/BT, Gaz et chauffage
Stationnement	Stationnement VP	Environ 80 places
	Parkings vélo	Des parkings vélo dont 1 couvert
Matériaux utilisés	Matériau trottoir et piste cyclable	Enrobé avec agrégats de quartz
	Matériau chaussée	Enrobé
Mobilier urbain et arbres plantés	Type d'éclairage	2 alignements de candélabres. Eclairage de la voirie par des mâts de 8m de haut disposés en quinconce Eclairage des modes doux via deux alignements de candélabres de 4 m de haut mutualisés avec les mâts voiries dès que possible
	Nombre de candélabres	Environ 170 candélabres
	Nombre approximatif d'arbres plantés	Environ 430 arbres
	Autres mobiliers urbains	Une quinzaine de corbeilles, 5 bornes d'apport volontaires

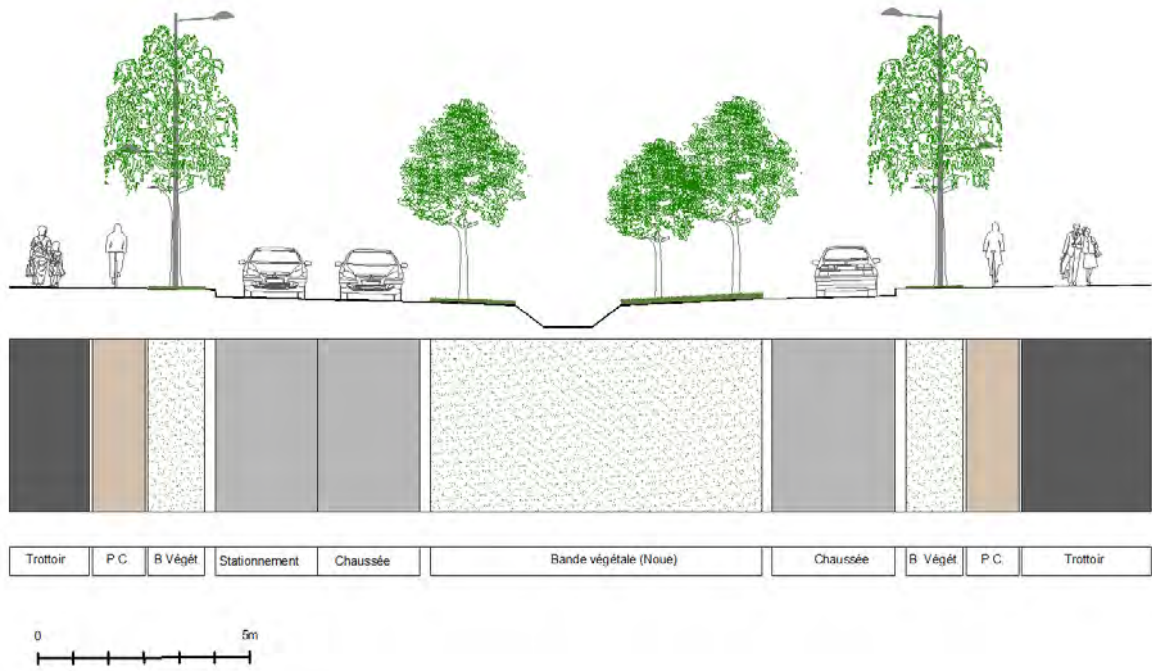


Figure 6. Coupe de principe section 1 du Boulevard de la Vauve

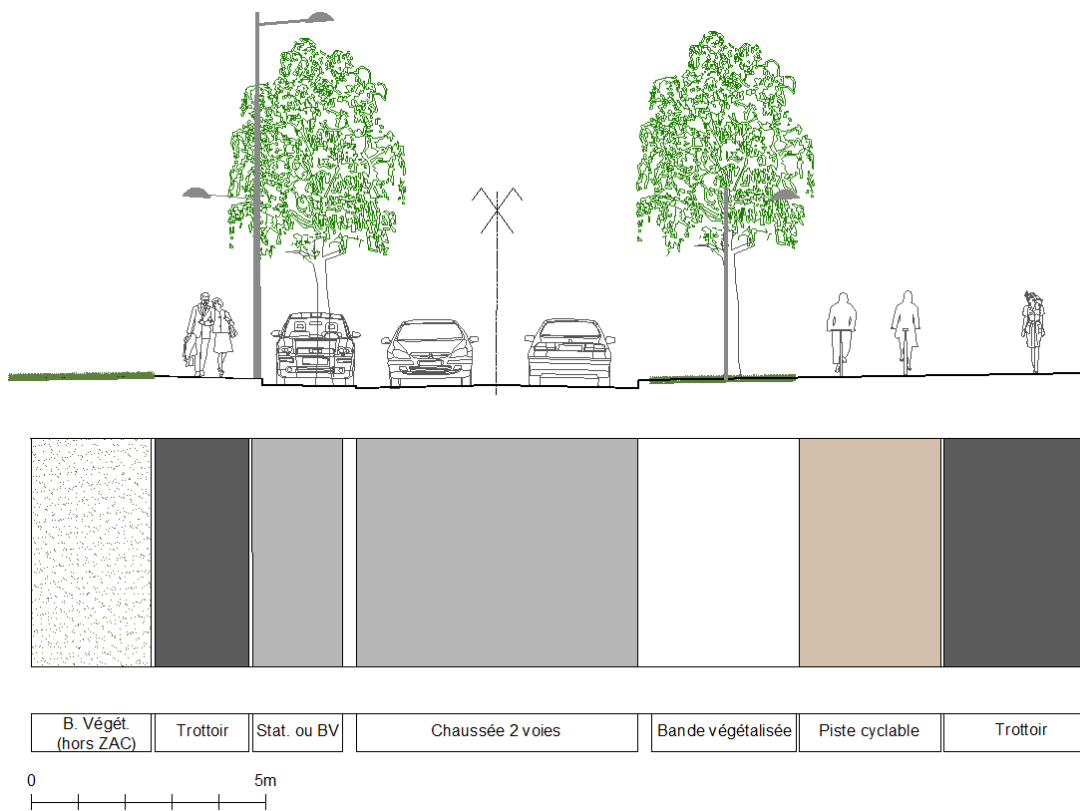


Figure 7. Coupe de principe section 1 du Boulevard Sud

C- Phasage du réaménagement de la RD 128

Le phasage des infrastructures prend en compte le phasage programmatique afin de garantir la bonne desserte des programmes. Ainsi, la suppression des ronds-points de la RD 128 doit être réalisée en amont du chantier de l'Institut Mines Télécom.

La déviation de la RD128 se fera en trois temps afin de satisfaire les exigences opérationnelles :

- **Phase 1** : Suppression des ronds-points sur le boulevard de la Vauve. Cette première phase est nécessaire à l'obtention du permis de construire de l'IMT prévu pour fin du 1er trimestre 2015. L'itinéraire de déviation temporaire empruntera le boulevard des maréchaux (explication de la phase travaux, partie d).
La présente enquête publique concerne uniquement la phase 1 du projet global de réaménagement.
- **Phase 1 bis** : Pour permettre le passage du TCSP, le tronçon sud du boulevard ouest sera réalisé au dernier trimestre 2014.
- **Phase 2** : Avant 2018, le piquage sur la RD 36 sera réalisé pour organiser un vrai trafic de transit en frange ouest de la ZAC.
- **Phase 3** : A plus long terme, le dévoiement sur la frange nord de Corbeville de la RD 128 permettra un nouveau piquage. La partie sud du boulevard ouest ne fera plus partie de la RD 128.

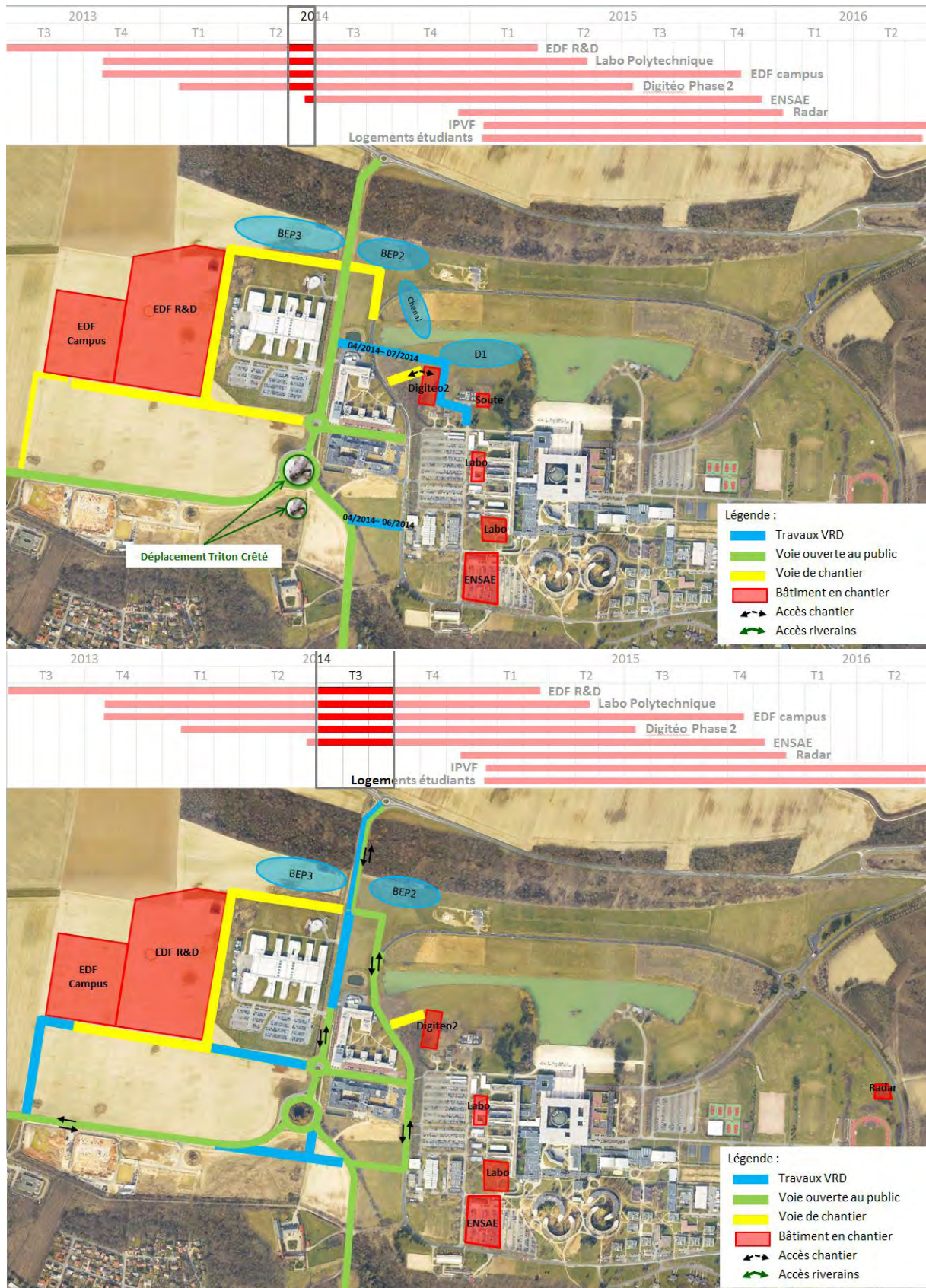


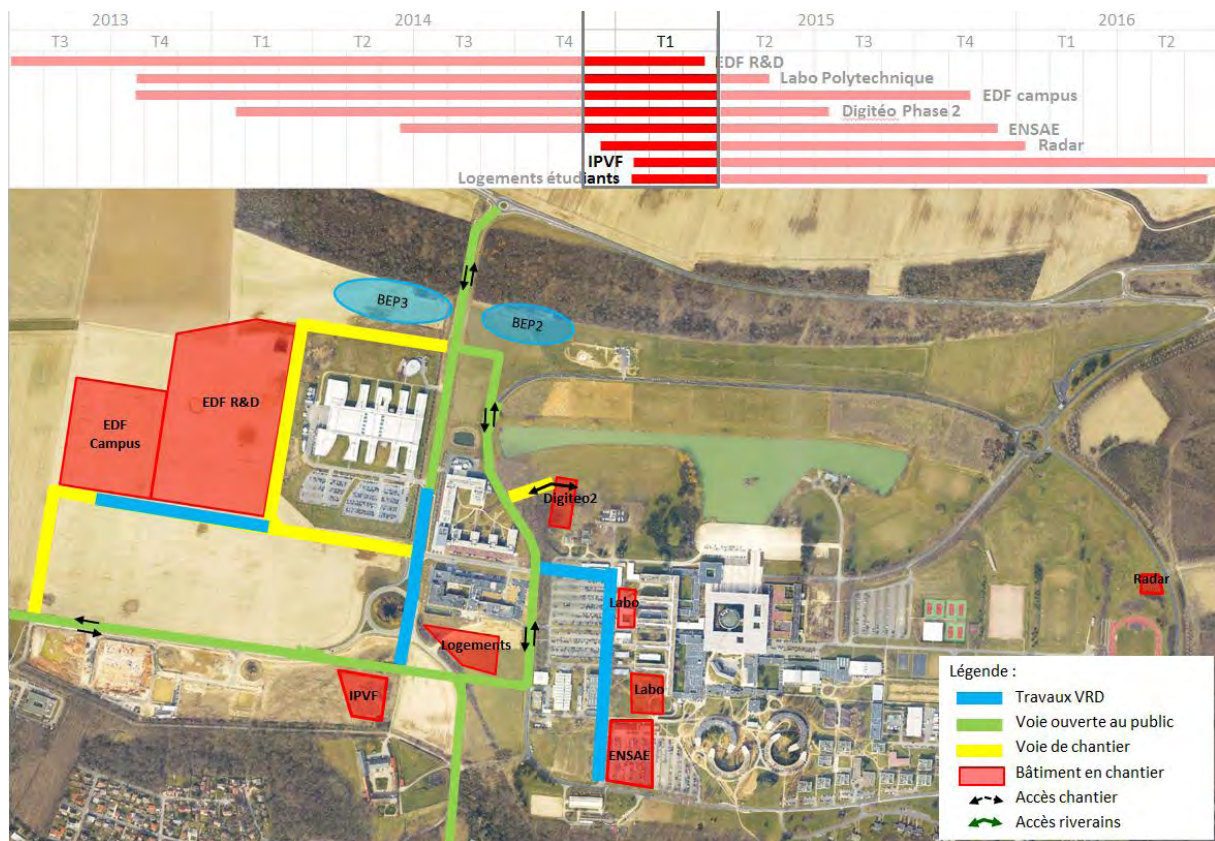
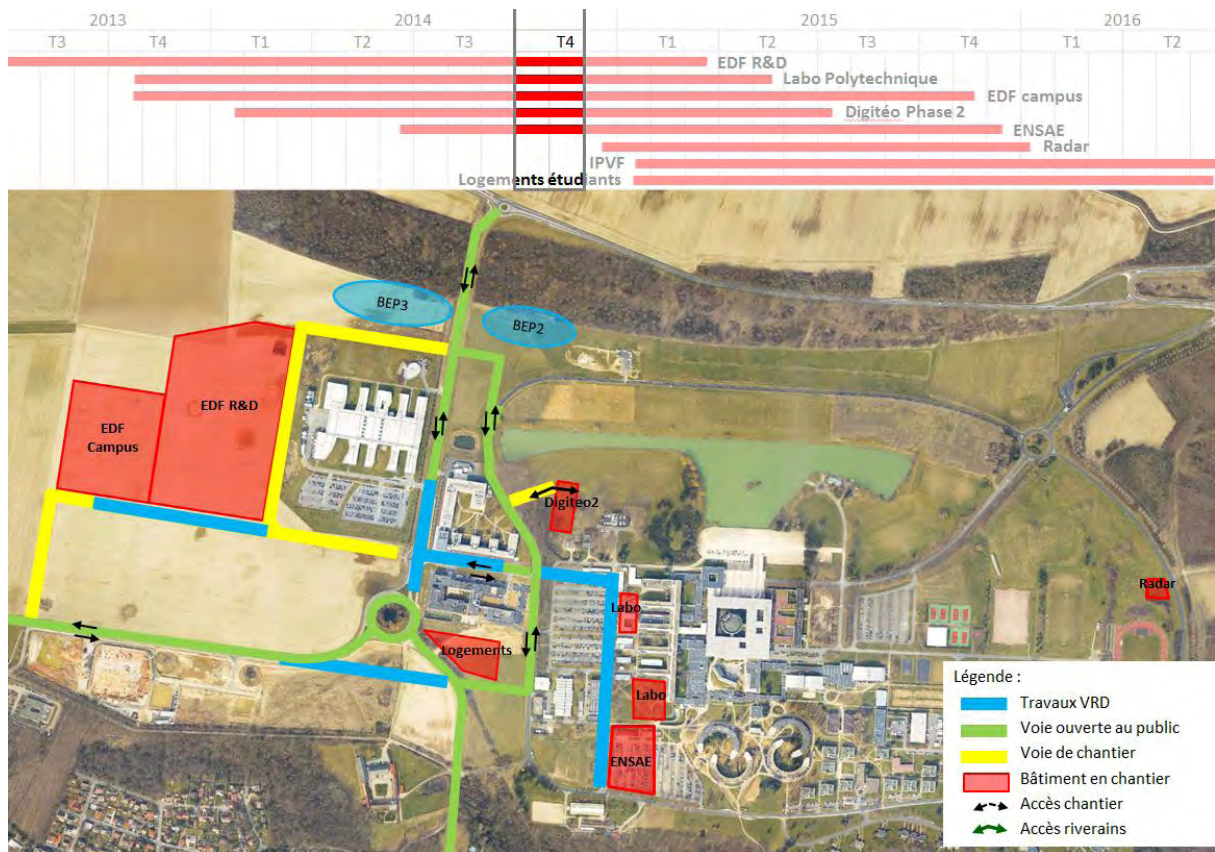
Figure 8. Procés sus de déplacement de la RD 128, axe de transit à l'ouest de la ZAC, EPPS, juillet 2013



Source : Source : Groupement CASQY-CAPS-CAEE Orthophoto Aéroriscan - Mars 2010, XDGAA
 Réalisation : EPPS - T.Duhameil / Octobre 2013 Réf : 0467-2013-10-22-PH-V3

D- Explication de la phase travaux





3. LA ZAC DU MOULON

3.1. Présentation générale

A- Présentation

Au cœur de l'ambition de Paris-Saclay de faire émerger un pôle d'excellence scientifique et de développement économique de portée internationale, le projet urbain du Moulon qui s'étend sur environ 330 ha, aura vocation à accueillir les enseignants-chercheurs et les étudiants du monde entier, ainsi que de nouveaux habitants, dans un environnement urbain et paysager de très grande qualité. Cet éco-territoire sera de plus bien connecté au reste de la métropole avec l'arrivée d'une station de métro du Grand Paris.

Situé au croisement des communes de Gif-sur-Yvette, Orsay et Saint-Aubin, au sein de la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay (CAPS), ce projet intercommunal est partagé par tous les acteurs du territoire et porté à la fois par l'Etablissement Public de Paris-Saclay (EPPS), les collectivités et leurs partenaires au premier rang desquels la Fondation de Coopération Scientifique (FCS).

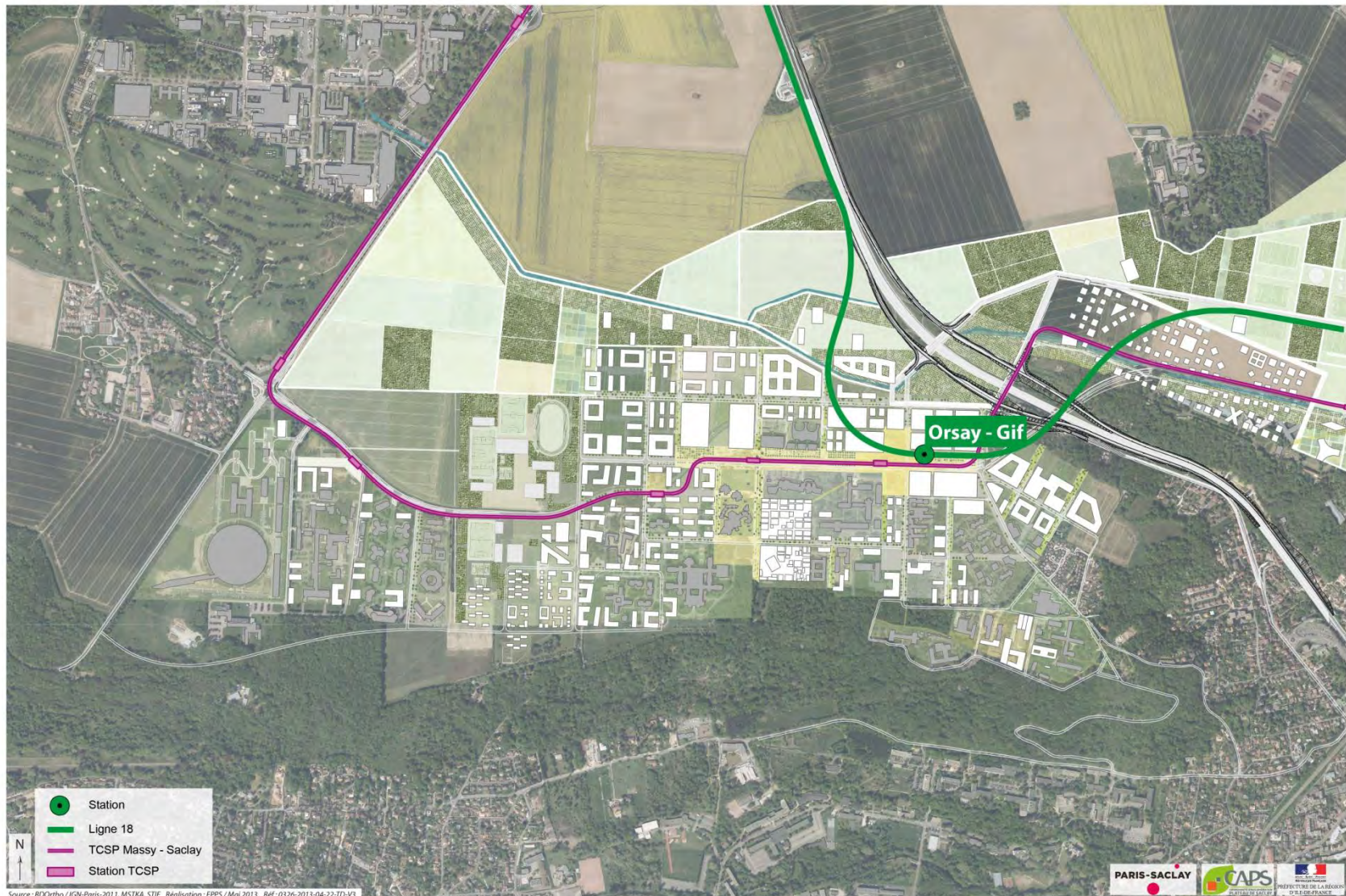
Le Moulon accueille déjà de nombreux établissements d'enseignement et de recherche (Synchrotron Soleil, CEA, Supélec, l'Université Paris-Sud...) et des parcs d'activités. Le site prend aujourd'hui une autre dimension avec l'accueil de trois nouvelles entités : l'arrivée de l'Ecole Centrale, celle de l'ENS Cachan et le redéploiement d'une partie des activités de l'Université Paris-Sud. L'intensification du potentiel scientifique de très haut niveau, portée par la dynamique du Plan Campus et l'essor de l'Université Paris-Saclay, constitue une étape décisive du projet qui doit s'incarner dans un projet urbain innovant. Le défi est de conforter le potentiel scientifique du Moulon en l'inscrivant dans un projet urbain mixte.

Les ambitions très fortes en matière de qualité urbaine, paysagère et environnementale, portées par l'EPPS, les collectivités et leurs partenaires visent à créer un cadre de vie agréable et stimulant pour les futurs étudiants, enseignants-chercheurs, salariés, habitants, dans le respect de fortes exigences de durabilité. Cette attention apportée à la qualité architecturale des projets, au confort des espaces publics, à la mise en valeur des atouts du territoire et notamment de la relation avec le grand paysage, repose sur la conviction forte qu'ils constituent à la fois un vecteur d'attractivité internationale et une condition nécessaire à la bonne intégration du projet dans son environnement.

Le Moulon s'organisera autour de deux polarités principales : l'une autour de la future station du métro du Grand Paris, à l'Est, qui accueillera notamment des établissements d'enseignement supérieur, des activités économiques, des services et commerces, et un équipement majeur pour le campus urbain, le Learning Center ; l'autre à l'Ouest dans le quartier Joliot-Curie au sein duquel se constituera un véritable cœur de quartier accueillant des logements familiaux et étudiants avec une variété des modes d'habiter, des équipements et des commerces en lien avec les programmes campus.

Schéma d'aménagement du projet urbain du Moulon

0 100 200 300 400 m



B- Secteur concerné :

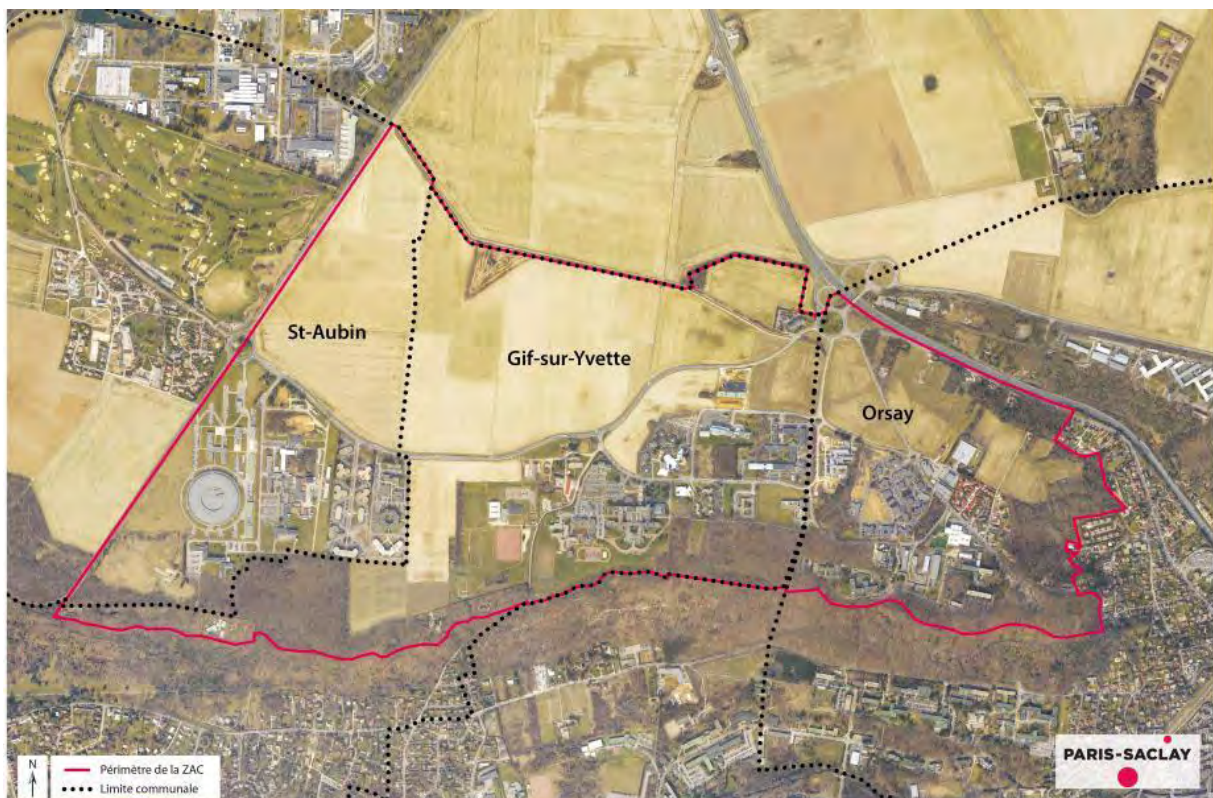
La ZAC du Moulon s'étend sur une surface d'environ 330 hectares sur les communes de Gif-sur-Yvette, Orsay et Saint-Aubin. Il est bordé au Nord par la rigole de Corbeville, au Sud par les coteaux boisés, à l'Ouest par la RD 306 et le site principal du CEA, à l'Est par la RN 118.

Une partie de sa superficie est d'ores et déjà urbanisée et compte plusieurs établissements d'enseignement supérieur, de centres de recherche et d'activités économiques : le Synchrotron, le site du CEA à Orme les Merisiers, Supélec, une partie de l'Université Paris-Sud, du CNRS, et trois parcs d'activités. Le Moulon est destiné à devenir l'un des principaux lieux d'urbanité du campus urbain du sud du plateau de Saclay, mettant en œuvre une stratégie d'aménagement ambitieuse autour d'objectifs d'intensité urbaine, de qualité environnementale, de compacité et de mixité des différents programmes : logements familiaux et étudiants, enseignement supérieur et recherche, développement économique, commerces, équipement, services...

Localisation :

- Gif-sur-Yvette 170 ha
- Orsay 75 ha
- Saint-Aubin 85 ha

Périmètre de la ZAC du Moulon



C- Gouvernance

Maitre d'ouvrage : Etablissement public Paris-Saclay

Pilotage : Comité opérationnel Ouest RN118 (EPPS, CAPS, Gif-sur-Yvette, Orsay, Saint-Aubin),
Fondation de Coopération Scientifique

Maîtrise d'œuvre :

- Groupement MSTKA (conception) :
 - o Saison Menu, architecte-urbaniste
 - o Taktyk, paysagiste
 - o Artelia, bureau d'étude
- OMA, D'ici là (quartier Joliot-Curie)

Partenaires :

- Conseil Général de l'Essonne
- Conseil Régional d'Ile-de-France
- Etat
- Fondation de Coopération Scientifique / Etablissements d'enseignement supérieur et de recherche /
- Société du Grand Paris (métro)
- STIF (TCSP)
- Syndicat intercommunal de l'Yvette et de la Bièvre
- Syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique de la vallée de l'Yvette
-

D- Eléments de programmation

Programme de la ZAC du Moulon :

Type de programme	M ² SP
Programmes scientifiques	350 000
Activités économiques	200 000
Logements étudiants	90 000
Logements familiaux	180 000
Commerces/ services	25 000
Equipements publics	25 000
TOTAL	870 000

Dans le cadre du Plan Campus, l'Ecole Centrale, l'ENS Cachan et une partie des activités de l'université Paris-Sud (IDEEV, chimie, biologie, pharmacie...) ont décidé d'implanter leurs écoles sur le quartier. Ces programmes seront accompagnés d'un ensemble d'équipements mutualisés qu'il s'agisse d'équipements sportifs, de restauration... Cette mutualisation doit permettre d'établir des logiques de proximité et de développer les objectifs de mixité.

Ces nouvelles implantations s'accompagneront de la mise en place d'une offre de logements étudiants aussi importante que diversifiée. Ces logements répondront aux besoins des établissements présents et à venir du quartier mais aussi aux besoins du territoire Sud plateau.

Des programmes d'activité économiques à forte valeur ajoutée viendront également s'inscrire dans le projet et participeront à la logique de cluster. La présence de grands comptes comme de petites entreprises technologiques favorisera les interactions avec les établissements d'enseignement et de recherche. Ils seront situés prioritairement, pour d'évidentes raisons d'accessibilité, à proximité de la RN 118, du métro, au Nord du quartier et, pour une part plus modeste, sur Saint-Aubin.

Le projet développera des programmes de logements familiaux pour répondre aux besoins existants et à venir. Le nombre de logements familiaux à implanter doit permettre de faire émerger un quartier vivant et atteindre ainsi une masse critique pour permettre le fonctionnement des équipements publics, de commerces et de services. Cette programmation offrira des parcours résidentiels diversifiés.

La cohérence du fonctionnement urbain et la qualité de vie dans le quartier passeront par la programmation des équipements publics, des commerces et des services, indispensables à son attractivité.

3.2. Enjeux opérationnels du réaménagement de la RD 128

A- La mobilité à l'échelle de la ZAC

Les grands objectifs que vise le schéma de déplacement à l'échelle de la ZAC sont les suivants :

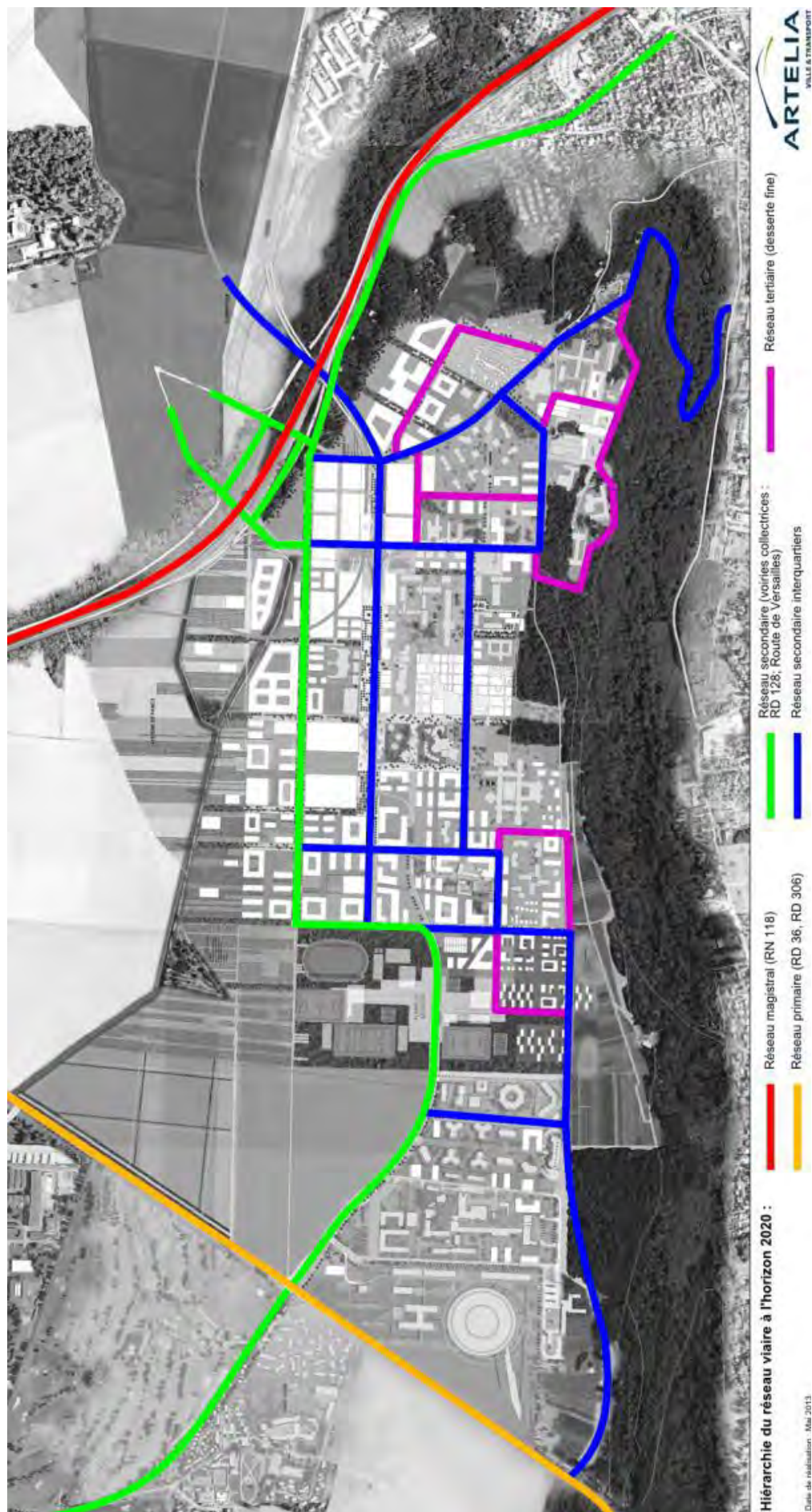
- mettre en place un schéma viaire hiérarchisé pour répondre aux différents usages routiers (transit, échange, desserte) et accueillir les flux générés par le projet.
- maintenir la capacité actuelle du réseau routier en veillant au traitement, localement, des « points durs »: Christ de Saclay, échangeur de Corbeville, Côte de Belle Image et giratoire de Saint-Aubin,
- offrir aux modes doux des parcours différenciés, confortables et sécurisés de manière à répondre tant à la pratique quotidienne qu'à la pratique de loisirs.
- encourager l'usage des transports collectifs au moyen d'une desserte performante de l'ensemble des îlots.
- développer les usages innovants en matière de mobilité, covoiturage dynamique, auto-partage, navettes mutualisées...

Le maillage préconisé pour le projet favorise les mobilités en assurant leur maîtrise et leur hiérarchisation. Ainsi, tandis que les axes orientés Est-Ouest portent les flux à l'échelle métropolitaine (métro, TCSP, RD128) et permettent également de desservir l'ensemble du campus, les axes orientés Nord-Sud sont dédiés aux circulations douces et aux dessertes locales. Ils sont également le support de la gestion de l'eau et du paysage.

Au sein du quartier, la totalité des voies sont à double sens et à 2x1 voie de circulation. Les seules exceptions concernent les principaux accès au quartier : l'échangeur de Corbeville, porte d'entrée Est en connexion avec la RN118, qui doit être capacitaire pour supporter d'importants flux et éviter toute remontée de la file sur la RN118, le carrefour de Saint-Aubin, porte d'entrée Ouest en connexion avec la RD306 et la RD36 plus au Nord, qui doit aussi être capacitaire pour éviter tout blocage et assurer le passage du TCSP.

Le réseau viaire s'organise selon 5 niveaux :

- Niveau 1 – Le réseau magistral francilien, ici la RN118.
- Niveau 2 – Le réseau primaire, ici les axes départementaux RD36 et RD306, qui ont vocation à supporter le trafic de transit en complément du réseau magistral. Les deux axes identifiés sont classés R.G.C (Routes à Grande Circulation).
- Niveau 3 – Le réseau secondaire inter-villes, ici la RD128 et la rue de Versailles, qui ont vocation à assurer le rabattement des flux du réseau secondaire vers le réseau primaire et peuvent constituer une alternative à ce dernier. Le trafic supporté est un trafic à la fois de transit et d'échange.
- Niveau 4 – Le réseau secondaire inter-quartiers, qui a vocation à supporter un trafic à la fois d'échange et de desserte. Ce réseau est ici composé des axes que sont la rue Joliot-Curie, le Deck, la voie de la Lisière, la rue du Doyen Pérès, le rue de Broglie.
- Niveau 5 : Le réseau tertiaire, permettant la desserte locale des logements et activités. Ce réseau se compose de voiries apaisées ayant vocation à supporter un trafic de faible intensité.



B- Le projet de réaménagement de la RD 128

Afin de préserver des flux routiers de transit l'espace majeur du quartier qui accueillera le TCSP, le projet prévoit le dévoiement de la section de la RD128 qui traversera le quartier de Moulon.

Les trafics attendus permettent d'envisager une voirie composée de 2x1 voies en section courante. La gestion des carrefours pourrait nécessiter l'aménagement ponctuel de voies supplémentaires pour la gestion des tourne-à-gauche/ à droite.

Figure 9. Localisation de l'emprise du Boulevard au sein du quartier du Moulon

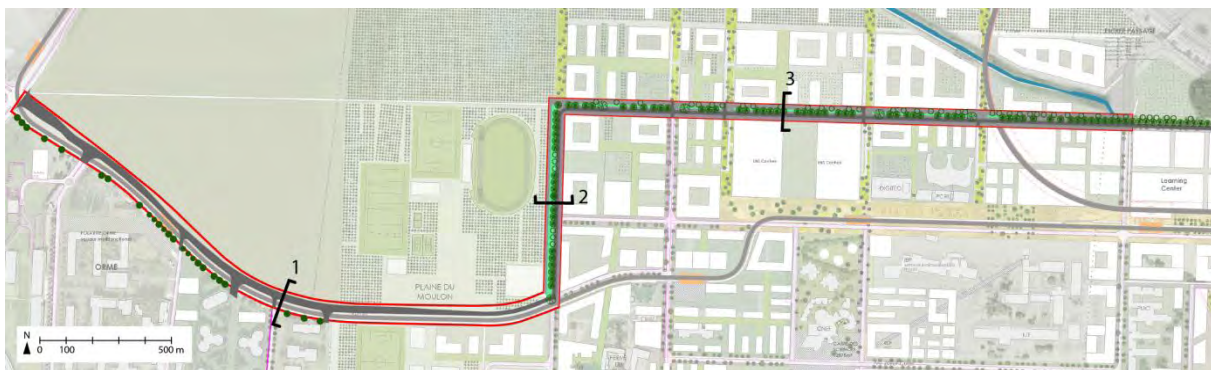
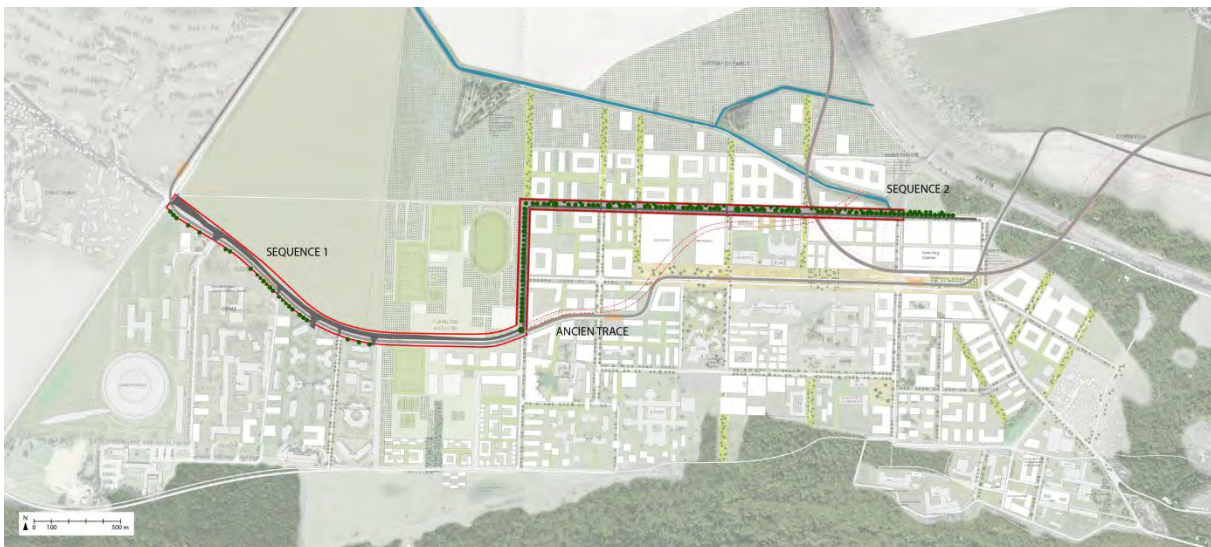


Figure 10. Zoom sur le boulevard au sein du quartier du Moulon et repérage des trois séquences

Les fonctions attendues

Cet axe structurant comprendra une chaussée routière (vitesse limitée à 50 km/h sur l'ensemble du linéaire), une piste cyclable bidirectionnelle et de larges trottoirs pour les circulations piétonnes. Son emprise totale prévisionnelle est de 27 m.

Principes d'aménagement paysagers

Les éléments de paysage du Boulevard cherchent à établir une continuité : les sujets (3 essences) de premier grandeur sont les mêmes sur l'ensemble du boulevard.

Trois séquences à distinguer :

- La 1^{ère} séquence correspond à la branche ouest, c'est la reprise du tracé initial de la RD 128 existante.
- La 2^{ème} séquence correspond à la branche nord sud, c'est un nouveau barreau qui fait l'articulation entre le quartier et la plaine des sports
- La 3^{ème} séquence correspond à la branche est, c'est un nouveau boulevard plus urbain qui permet de distribuer le quartier.

Séquence 1 – la voie actuelle requalifiée entre le carrefour de Saint Aubin et l'entrée du quartier urbain

La première séquence longe les parcelles de l'INRA et traverse la plaine des sports. La voie actuelle sera restructurée afin d'y intégrer la plateforme TCSP, la piste cyclable et les trottoirs.

Dans cette séquence, les vues s'ouvrent sur les parcelles agricoles. De par la présence du TCSP, la voie est plus large.

Séquence 2 - un boulevard paysager

La section Nord-Sud, pour laquelle est présentée ci-dessous une coupe de principe, permettra de gérer la transition entre la zone plus urbanisée du cœur de quartier et les espaces ouverts de la future Plaine des sports dédiée aux sports et aux loisirs. Aussi est-il envisagé, notamment pour la rive Ouest, un aménagement paysager très largement planté. Une noue généreuse et plantée permet la gestion des eaux pluviales. Elle participe à l'ensemble du réseau hydraulique du quartier et est implantée entre la chaussée et l'espace réservé aux modes doux.

Séquence 3 - un boulevard urbain

La section Est-ouest de la RD 128 déviée se situant dans un environnement urbanisé de part et d'autre, les aménagements prévus visent à lui conférer un caractère de boulevard urbain.

Le profil général et prévisionnel de cette voirie reste de 27 m. Il est destiné à accueillir, à la fois, des espaces piétonniers, un axe cyclable et un espace pour les véhicules motorisés. Le terre-plein central accueille une noue plantée qui permet la gestion des eaux pluviales.

Le boulevard est ponctué de plusieurs carrefours avec les rues et passages nord/sud.

Les coupes présentées ci-dessous sont données à titre d'illustration, elles sont susceptibles d'évoluer dans la suite des études.

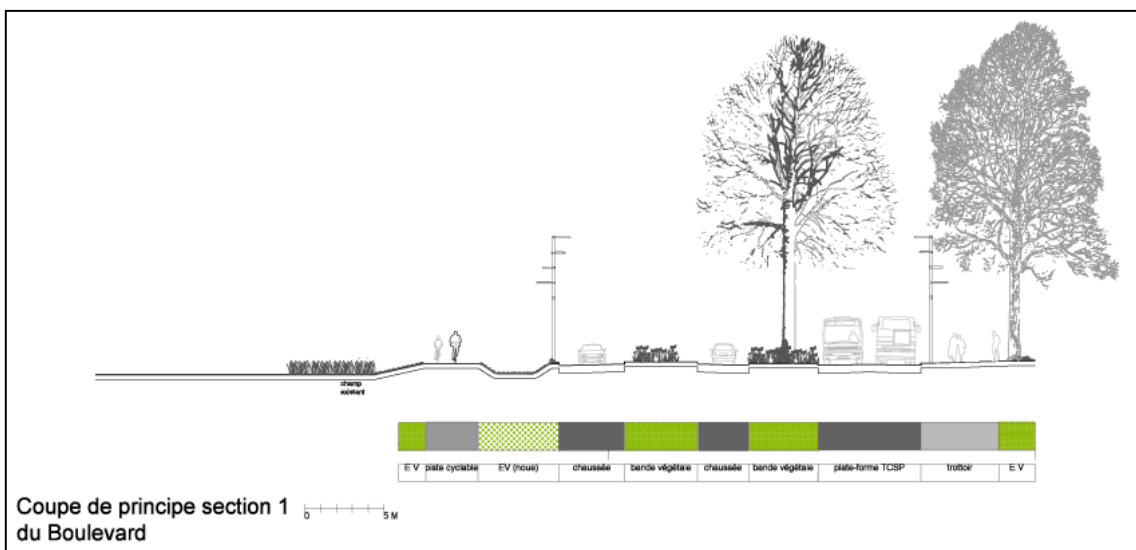


Figure 11 Coupe de principe sur la séquence 1

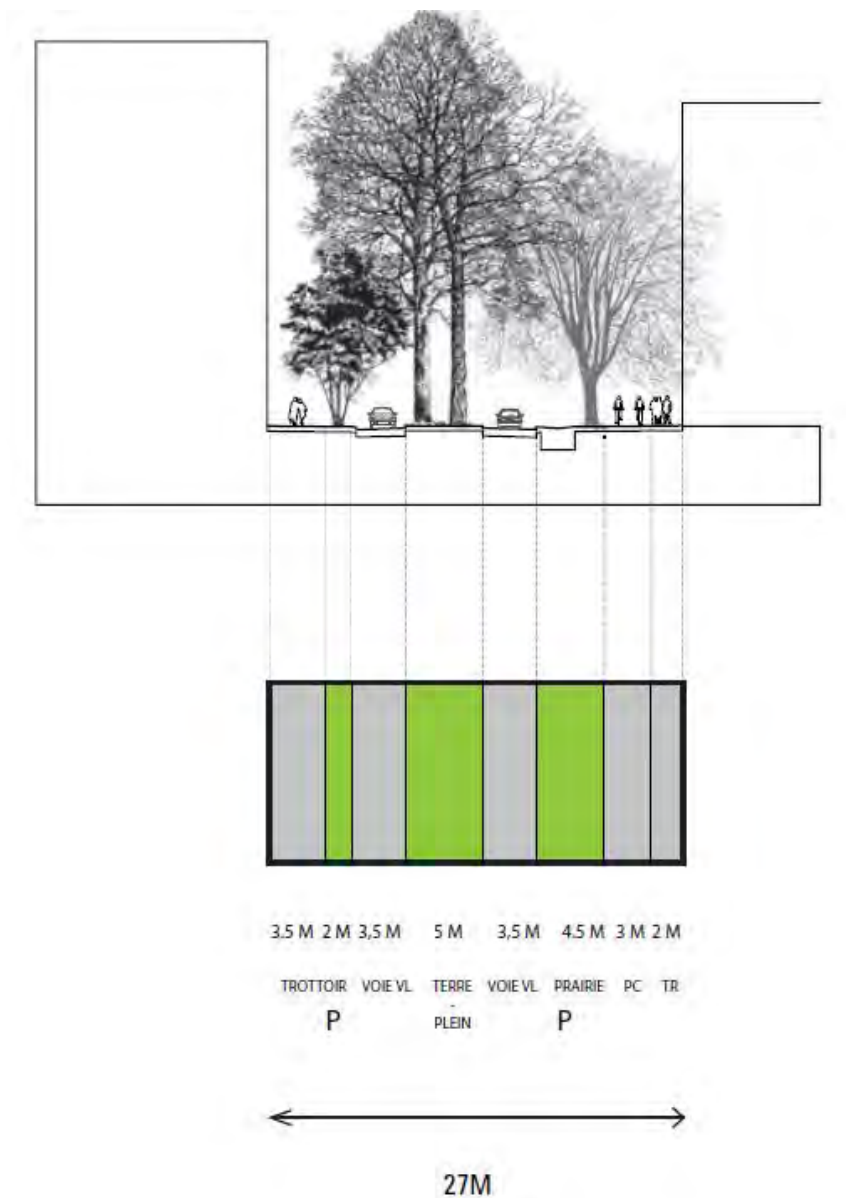


Figure 12 Coupe de principe sur la séquence 3

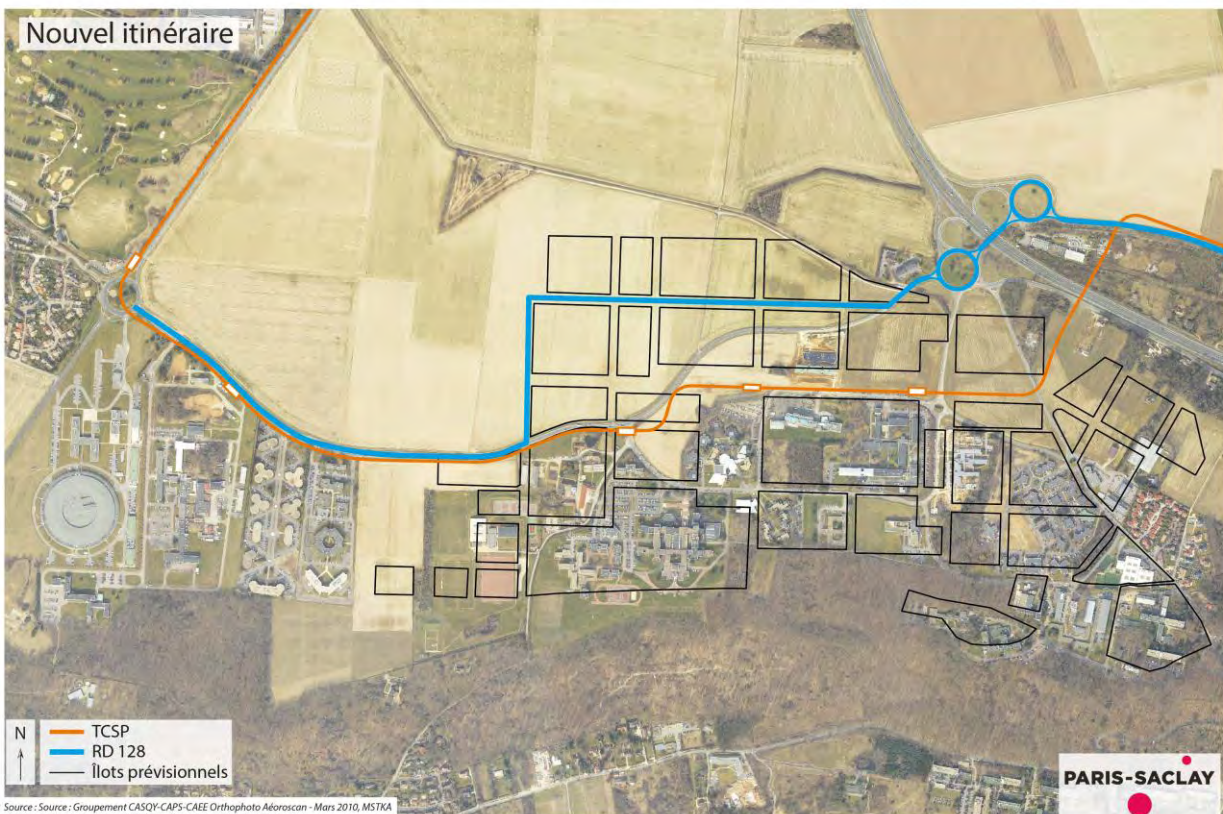
B- Phasage

Le phasage des infrastructures prend en compte le phasage programmatique afin de garantir la bonne desserte des programmes. Ainsi, le dévoiement de la RD 128 doit être réalisé en amont du chantier de l'ENS. Les études sont en cours (niveau avant-projet) pour un chantier démarrant au 2^{ème} semestre 2014.

La déviation de la RD128 se fera en deux temps afin de satisfaire les exigences opérationnelles :

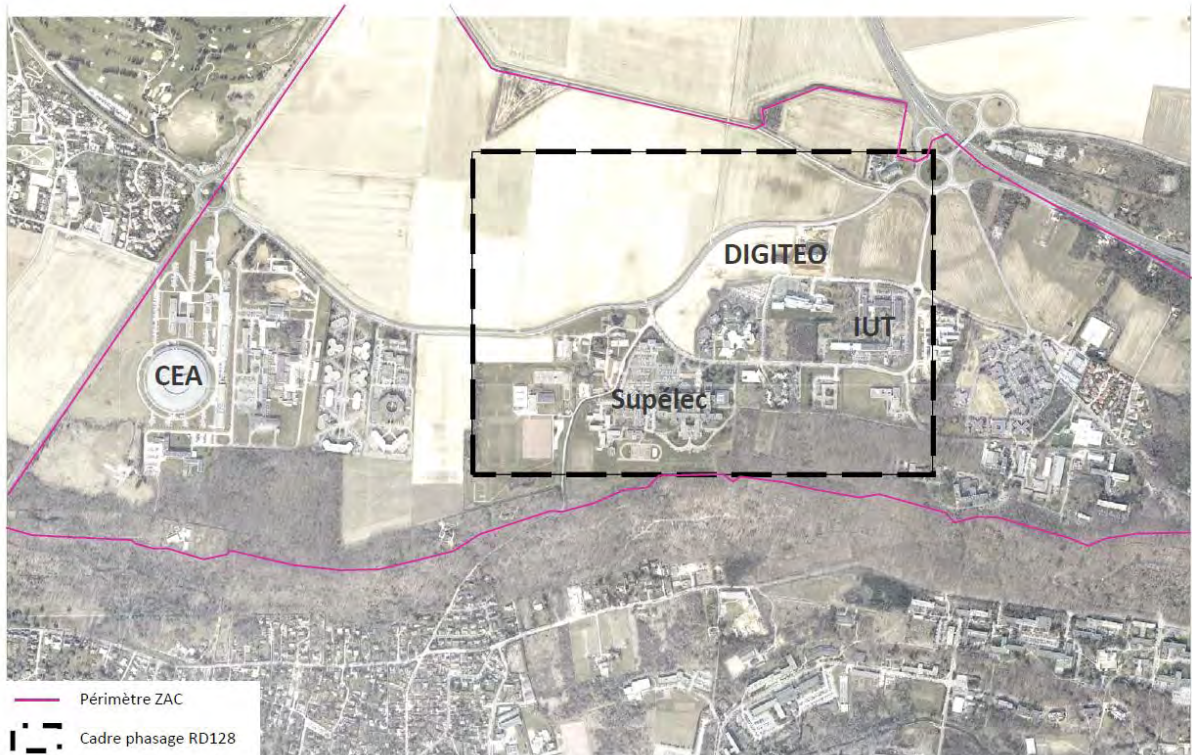
- Les travaux du nouveau boulevard seront conduits entre le 4^{ème} trimestre 2014 et le 3^{ème} trimestre 2015. Pendant cette période, la circulation est inchangée sur la RD 128 actuelle.
- A la mise en service du nouveau boulevard au 4^{ème} trimestre 2015, la voie actuelle est désaffectée. Une partie des emprises reste circulée (à l'ouest), et le reste de l'emprise accueille de nouveaux programmes (ENS Cachan notamment).

L'évolution de la RD 128 sur le quartier du Moulon



C-

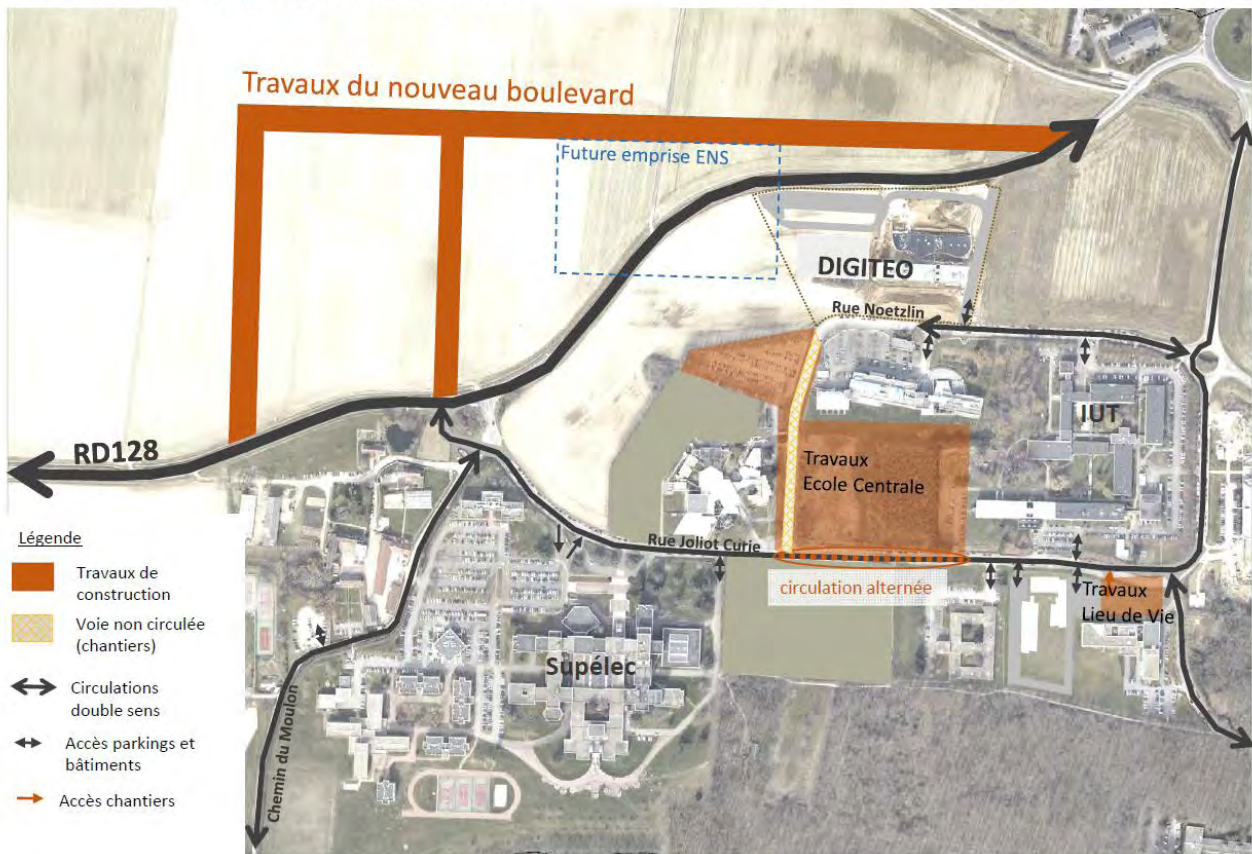
D- Explication de la phase travaux



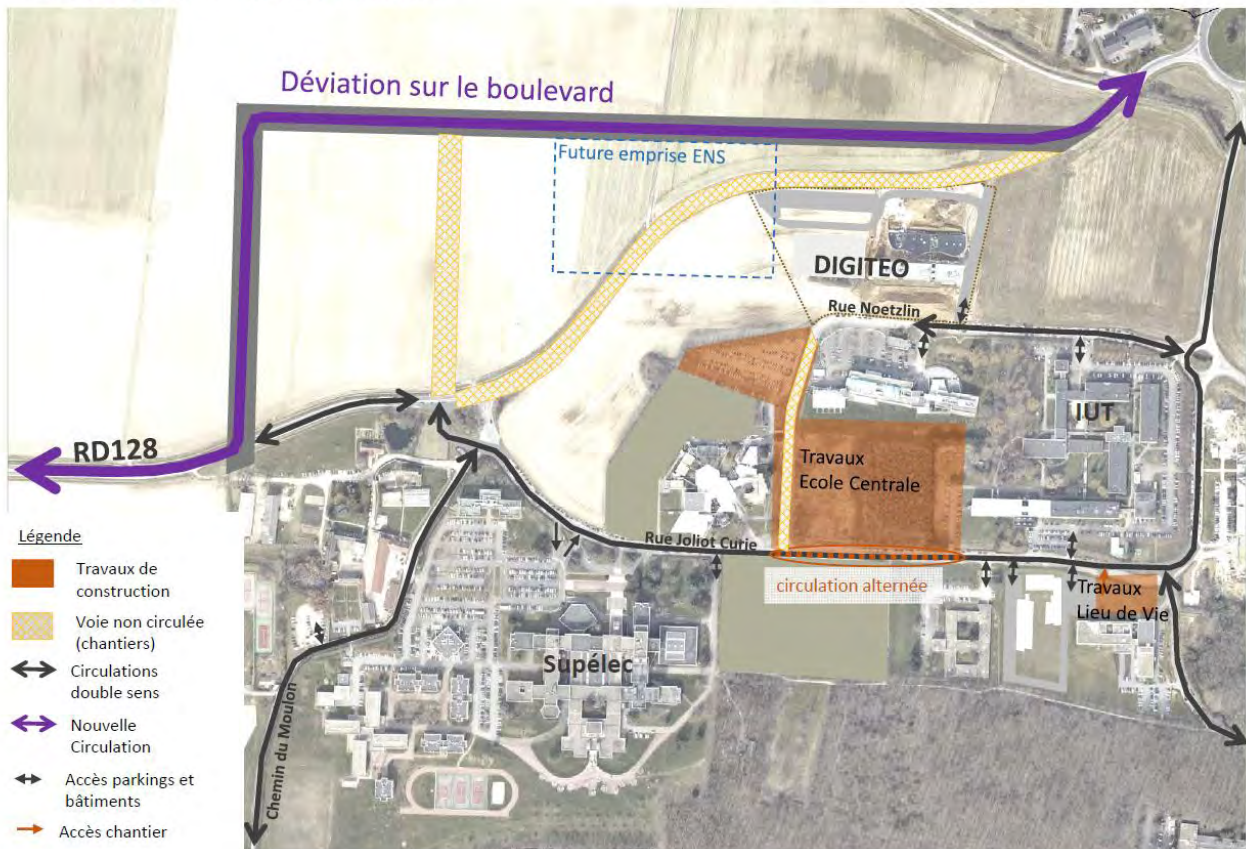
1 - Avant les travaux du boulevard



2 – Entre le 4^{ème} trimestre 2014 et le 3^{ème} trimestre 2015 : travaux du boulevard
 => Circulations inchangées sur la RD128



3 – A partir du 4^{ème} trimestre 2015 : après les travaux du boulevard
 => nouveau schéma de circulation



Conclusion

Le réaménagement projeté de la RD 128 concilie une vision stratégique à long terme du schéma routier du Plateau et des objectifs opérationnels à court terme.

Lié au réaménagement du Sud plateau dans son ensemble, le réaménagement de la RD 128 permettra :

- De contribuer à l'accueil et au réseau de transports en communs développés sur le Sud plateau, en particulier le TCSP et le métro du Grand Paris ;
- De permettre d'assurer un trafic viable et dimensionné en franges de quartiers ;
- De contribuer au développement qualitatif des voiries au sein des quartiers ;
- D'assurer un axe routier est-ouest adapté à la densification des quartiers ;
- D'assurer la densification autour des gares du métro du Grand Paris en créant des quartiers urbains ouverts et aménagés de façon à garantir à ses habitants et usagers un cadre de vie agréable.

Les objectifs opérationnels à court terme, liés directement à l'avancement opérationnel des ZAC du quartier de l'École polytechnique et du Moulon sont les suivants :

- Ouvrir à la circulation le TCSP Massy-Saclay en 2015 ;
- Permettre l'aménagement des boulevards urbains au sein des ZAC dès 2014 ;
- Garantir l'implantation, l'accueil et la desserte des projets immobiliers en cours de montage (Institut Mines Télécom, 330 logements étudiants, EDF R&D et Campus, Ideev, ENS Cachan ...).